

« Pour une économie politique institutionnelle de la politique économique européenne de convergence : analyse de la construction de la convention de légitimation et du compromis institutionnalisé de la monnaie unique ».

RÉSUMÉ

La communication pose la question du caractère économiquement rationnel des décisions qui ont présidé, et président à l'évolution de l'Union européenne et de la monnaie unique selon le traité de Maastricht et le récent Pacte budgétaire. Le programme de l'économie politique institutionnelle, et notamment ses déclinaisons régulationnistes et conventionnalistes, permet d'interroger la rationalité du projet européen sur des bases différentes de celles de l'économie standard. Aux rationalités instrumentales, trouvant des avantages nets aux différents effets économiques des changes fixes et des baisses de coûts de transaction afférentes, il ajoute des concepts de rationalité limitée et procédurale, située et contextuelle, interactive et mimétique. Il considère également que les économies, encastrées dans des configurations institutionnelles, se reproduisent et évoluent selon des règles du jeu conventionnellement définies par ces ensembles d'institutions. Il en ressort que les origines et soubassements du système de l'euro, vu par les structures politiques et les États comme une échappatoire à la crise fiscale et à celle de la confiance institutionnelle, sont en grande partie sociopolitiques et politiques. Ce qui expliquerait également que l'Union européenne selon Maastricht soit profondément inachevée, et demeure une Europe économique et monétaire sans Europe sociale et politique.

MOTS CLEFS : Économie politique institutionnelle, Union européenne, monnaie unique, conventions, encastrément.

JEL : A1 ; B5 ; Z1.

"For an institutional political economy of European economic policy convergence : analysis of the construction of the Convention legitimation and institutionalized compromise of the single currency."

SUMMARY : The communication raises the question of economic rationality of decisions that presided and preside over the evolution of the European Union and the single currency in accordance with the Maastricht Treaty and the recent fiscal compact. The program of institutional political economy, and in particular its versions regulationist and conventionalist, are used to query the rationality of the European project on a different basis from those of standard economics. It adds at the instrumental rationality, who find net benefits to various economic effects of fixed exchange rates and at diminution of transaction costs related, concepts of limited and procedural rationality, situated and contextual, interactive and mimetic. It also considers that the economies embedded in institutional settings, reproduce and evolve according to the rules of the game conventionally defined by these institutions. It appears that the origins and foundations of the euro system, viewed by political structures and States as an alternative from the fiscal crisis and from institutional confidence crisis are largely socio-political and political. This also explains why the European Union in Maastricht is deeply incomplete, and remains an economic and monetary Europe without political and social Europe.

KEYWORDS : Institutionaleconomics, European Union, single currency, conventions, Embeddedness.

JEL : A1 ; B5 ; Z1.

« Pour une économie politique institutionnelle de la politique économique européenne de convergence : analyse de la construction de la convention de légitimation et du compromis institutionnalisé de la monnaie unique ».

Introduction

La communication a pour objet d'interroger, en se référant au programme de l'économie politique institutionnelle (Caillé & alii, 2007), particulièrement dans ses déclinaisons régulationnistes et conventionnalistes, « les » rationalités des processus de décision nationaux et européens qui mènent au système de l'euro, conditionnent son développement, et expliquent sa reproduction. On peut douter en effet de ce que ces dernières soient, à travers l'hypothèse selon laquelle des homo-oeconomicus de base auraient voté favorablement à l'euro, en escomptant de son usage des avantages économiques nets, réellement et seulement de nature économique. Les stratégies d'un ensemble de grandes organisations parties prenantes du programme de l'Union européenne (désormais UE dans ce texte), et de la Monnaie unique (désormais MU dans ce texte), selon le traité de Maastricht et le Pacte budgétaire de 2012, qui réfèrent tout deux en tant que contrats inter étatiques de type public au même socle de règles, se sont d'abord développées et articulées entre elles sans vraiment tenir compte des acteurs de base. Outre le lobbying actif des grandes organisations marchandes sur la Commission européenne, une certaine précipitation a par ailleurs été observée par les politologues (Quermonne, 1992) dans la formulation plus précise des grands axes du traité et la mise en œuvre des moyens nécessaires. Durant la décennie 80, l'élaboration des règles principales a laissé peu de place aux concertations avec certaines organisations de la société civile et notamment les syndicats. Et lors des votes du traité de Maastricht, les résultats électoraux de certains pays ne font pas apparaître une franche adhésion des populations, cependant que d'importantes fractures sociales se manifestent, le nombre de oui augmentant en particulier sensiblement avec les niveaux de revenu et le statut des catégories socioprofessionnelles dans les hiérarchies sociales. Plusieurs coalitions d'organisations, représentant un certain nombre d'intérêts marchands privés, vont se constituer afin de promouvoir la mise en valeur des avantages directs et indirects découlant de la fixation des taux de change, et notamment de la diminution qui en résulte des coûts de transaction dans les échanges européens à la fois de marchandises et d'argent. Mais elles vont aussis'accompagner, et s'accompagnent d'autres coalitions dont les rationalités dominantes sont de types technocratiques, politico économiques et purement politiques. Ainsi que de rationalités des acteurs de base de la société civile qui, s'exprimant notamment à travers

l'évolution des votes, participent de logiques conventionnelles que l'on peut à la fois qualifier de cognitives, situées, ambivalentes et mimétiques (Orléan, 2002).

Le programme européen de convergence est en fait structuré de telle sorte que les nombreuses promesses de ses promoteurs ne se sont pas réalisées, et ne le peuvent raisonnablement pas (Krugman, 2012 ; Lordon, 2014) dans le cadre actuel des règles appliquées dans le sens des traités. La grande diversité des pays membres, les spécificités de leurs conventions et institutions allant de pair avec l'hétérogénéité de nombre de leurs pratiques et routines sociales et économiques, la faible mobilité du travail sur le territoire de l'Union, l'absence d'un véritable sentiment de citoyenneté à cette échelle..., s'opposent à la construction d'une « zone économique optimale ». La rigidité et la standardisation des règles et critères de convergence, centrés sur la réduction au minimum possible de l'inflation, et caractérisées par des normes budgétaires et monétaires mécaniquement appliquées par des organisations de type techno bureaucratique, dont les pouvoirs réglementaires ne sont pas vraiment proportionnés à leur faible degré de légitimité politique, interdisent à plusieurs de ces pays de mener des politiques économiques adaptées aux spécificités de leurs structures économiques. D'où la récurrence de situations de récession, l'augmentation du chômage de masse, l'impossibilité pour de nombreux États membres de gérer leurs crises internes, et de retrouver les voies de la croissance qu'observent un certain nombre de travaux (Fitoussi, 2002 ; Askénazi & alii, 2010 ; Coriat & alii, 2011, 2012 ; Sapir, 2012 ; Duval, 2013 ; Angeli & alii, 2014 ; Boyer, 2014 ; Salais, 2014 ; Lordon, 2014). Plusieurs recherches montrent autrement dit que, non seulement les résultats de la zone ne sont, ni sur la scène internationale, ni sur un plan intérieur au regard notamment des pays européens n'ayant pas adopté la monnaie unique à la hauteur des espérances, mais qu'il existe également un certain nombre d'impossibilités radicales à la fabrication de cette zone.

Une série de questions fondamentales se pose en outre plus globalement si l'on établit un parallèle entre la monnaie européenne et le dollar (Amin, 2010). En particulier si l'on compare les 25 années d'existence d'une Europe dans laquelle les pays membres sont censés converger dans un délai relativement court, aux 230 années qui ont été nécessaires pour que le régime de régulation des USA se stabilise à travers la construction d'une réelle fédération d'États. Cette dernière étant dotée de règles reconnues par tous, et d'une structure étatique fédérale légitime qui permet, à un régime général de régulation pérenne dans le temps, d'évoluer tout en gérant les problèmes de subsidiarité qui ne manquent pas d'émerger. D'où l'idée selon laquelle

il manque à la construction européenne une configuration spécifique d'institutions qui définiraient, sur un plan supérieur, les règles du jeu que devraient peu ou prou suivre les économies dès lors intégrées des pays membres qui s'y *encastreraient* (Polanyi, 1983 ; Granovetter, 1985). Le programme européen peut, en d'autres termes, être plus largement resitué dans le cadre d'une perspective historique et institutionnaliste qui recourt au concept d'encastrement, tel qu'il est utilisé par le programme de l'économie politique institutionnelle (Orléan & alii, 2004 ; Boyer, 2004 ; Caillé & alii, 2007 ; Orléan, 2011 ; Chavance, 2012). Sur la base du constat du retard qui se reproduit entre l'Europe sociale et politique d'une part, et l'Europe économique d'autre part qui est censée selon la logique implicite du traité y être encastree, Samir Amin (2010) considère l'évolution contradictoire du système européen comme ayant en quelque sorte placé « la charrue avant les bœufs ». Très tôt, la structure à laquelle ce programme devait aboutir en Europe va ce faisant démontrer, non seulement qu'elle n'est pas *achevée*, mais aussi, au vu de la faiblesse de ses avancées sociales et politiques en particulier sur le triple terrain des représentations et mandaterments politiques, d'un droit social homogène, et du développement du dialogue social, qu'elle n'est pas a priori en voie de l'être dans un horizon de temps raisonnable. Nos hypothèses de travail sont les suivantes.

Dans la foulée de l'histoire de l'administration des anciennes Communautés Economiques Européennes (CEE), le programme européen a d'abord été bâti et en quelque sorte *offert* par la bureaucratie et en particulier par la Commission européenne, puis *demandé* par de grandes organisations économiques et financières, et par les États pour des raisons socioéconomiques en relation notamment avec le développement de la crise économique, et singulièrement des crises de la fiscalité qui en sont la conséquence. Mais deux facteurs d'entraînement fondamentaux dudit programme, deux séries de forces motrices majeures sont à la fois à son origine et au cœur de sa dynamique. Elles expliquent à notre sens, à la fois le développement accéléré du programme, et d'une certaine façon son inertie au travers de ce phénomène d'inachèvement durable.

La première série de forces tient aux soutiens et aux impulsions données par les classes politiques européennes dominantes qui, dans les différents États membres, dans la foulée du développement de la crise économique et de la fin des trente glorieuses, vont réagir à l'importante crise de confiance politique qui remet en cause leur légitimité par la recherche de nouveaux programmes politico économiques permettant leur réélection. Ces dernières vont se

saisir des *grands récits* (Lyotard, 1979) européens, qui promettent notamment la sortie de crise et, dans une certaine précipitation et massivement au moment de la dislocation de l'URSS, ils vont mandater les administrations nationales et légitimer la bureaucratie européenne pour construire l'institution de l'UE et de la MU. La seconde série de forces motrices va de pair avec le développement d'une *convention de légitimation* qui, à travers la formation des grands récits, et d'une mythologie proprement européenne dont on peut analyser la construction dans les termes de la sociologie de R. Barthes (1957), et dans ceux de la formation d'un certain nombre de *croyances sociales* (Orléan, 2002), va rencontrer les désirs des populations de croire dans les promesses d'une sortie de crise possible, de réduction du chômage, de retour de la société dite de consommation... D'où, malgré le fait qu'un mouvement de *décomposition du oui* s'observe assez tôt à la suite du vote du traité de Maastricht (Maurin & Goux, 2005), la formation d'un certain nombre de croyances sociales dans les vertus du grand marché, qui vont continuer à légitimer son développement. Tout en prélevant en quelque sorte des parts croissantes de souverainetés économiques et politiques aux États membres de la périphérie, la gouvernance européenne et bureaucratique de l'UE va en particulier se nourrir d'une part de la crise du politique, et d'autre part de ces désirs ambivalents révélés par les sondages et les votes qui renvoient à des formes paradoxales et simultanées d'adhésions et de critiques. Une partie de ces dernières va notamment alimenter l'abstentionnisme croissant qui, lors des élections législatives européennes, permet à la gouvernance européenne exercée notamment par la Commission et la Banque Centrale Européenne (BCE), de réinterpréter, dans le sens de ses intérêts propres de reproduction, les préférences de base en minorant les attitudes critiques et majorant les attitudes positives.

Loin de la trajectoire idéale d'une *one best way*, ou de celle suivant une succession de phases managériales selon les étapes d'une Rationalisation des Choix Budgétaires inspirée des théories standards, qui présupposent toutes deux peu ou prou l'exclusivité de choix économiquement rationnels et instrumentaux, plusieurs rationalités dont les contenus dominants sont sociaux, socioéconomiques, organisationnels, institutionnels et politiques s'entrelacent autrement dit pour déterminer la mise en place et la reproduction du système de l'euro. Comme le confirment nos analyses et un certain nombre de travaux de sociologie et d'économie politique et historique (Quermonne, 1992 ; Subileau, 1996 ; Martinot, 2003), la gouvernance européenne n'a pas à proprement parler, avant de décider et d'agir, fait remonter des préférences économiquement rationnelles et des choix transitifs émanant des acteurs de base vers les grands centres décisionnels publics nationaux, puis vers les instances de décision

spécifiquement européennes à leur tour mandatées par ces derniers. Le phénomène de décomposition du oui a en particulier connu en France un premier pic, en 2005 et 2008, avec la non-ratification du traité constitutionnel par voie référendaire suivie trois ans après par sa signature par le Parlement. Et l'on peut considérer que les résultats en France des élections législatives de mai 2014, confirmant les tensions liées au développement de certains déficits démocratiques, ont renvoyé à un second pic de critiques.

Malgré la récession, malgré les contre-productivités et les crises ainsi que l'ensemble des contestations sociales, même si elles sont prises dans des rationalités contradictoires, une volonté opiniâtre des gouvernements visant à poursuivre dans la voie économique institutionnelle tracée a, autrement dit, continué à se manifester durant ces dernières années. Dans le même ordre d'idées, l'inachèvement de la construction européenne s'est reproduit jusqu'à nos jours. Dans une double optique régulationniste et conventionnaliste, les faits stylisés suivants, qui mettent en exergue l'influence des coalitions politiques et de la convention sociale de légitimation sur l'institutionnalisation du compromis (Boyer & Saillard, 2002) européen, constituent un résumé rapide de ce que l'on pourrait appeler la généalogie du procès contradictoire de décision publique qui l'accompagne.

Généalogie du procès de décision européen et du compromis institutionnalisé de l'euro

Dans la foulée de la socioculture administrative et transnationale des anciennes CEE, ce que nous appelons l'*offre* du programme européen initial est d'abord le fait d'une volonté technocratique, et partiellement autonome, de vouloir construire les États-Unis d'Europe. Dans la logique de construction à l'origine de l'union, un facteur d'ordre social, politique et géopolitique majeur (Krugman, 2012) est la volonté des anciennes CEE de transformer en zone de paix durable un territoire deux fois traversé, durant le XXe siècle, par des conflits meurtriers. L'idée d'union entre États est ce faisant d'abord vécue au sortir de la Seconde Guerre mondiale comme devant contenir les rivalités entre nations européennes. Par la suite, la constitution d'un corps de fonctionnaires internationaux, distinct des classes des hautes fonctions publiques nationales, va devenir un fer de lance des premières coalitions organisationnelles et institutionnelles travaillant à l'institution d'un compromis dans l'acception régulationniste (Boyer & Saillard, 2002). De grands groupes et organisations industrielles et financières, anticipant les avantages pouvant être générés par la diminution des coûts de transaction découlant elle-même de la fixation définitive des taux de change,

vont pousser au développement du dit projet en entretenant notamment un lobbying important auprès de la Commission. Les administrations budgétaires et fiscales des États vont parallèlement trouver avantage à une économie européenne qui, une fois intégrée par la MU, promet un refinancement plus aisé des dettes publiques, en augmentation du fait de la crise économique, et le recours à des emprunts a priori plus avantageux qui repoussent en même temps les remboursements dans le temps et promettent d'être socialement plus indolores que l'impôt. Plusieurs politologues et sociologues s'accordent toutefois à penser que le programme de l'UE et de la MU est initialement assez mal préparé et planifié, et qu'il va même faire l'objet d'une sorte de « fuite en avant » quelque peu précipitée également observée par plusieurs économistes américains (Quermonne, 1992 ; Taugourdeau & Vincensini, 2009 ; Crespy, Petithomme & alii, 2009). L'hypothèse ici faite est que ce qui provoque cette accélération relève de facteurs sociopolitiques, psychosociologiques et proprement politiques.

Dans la première moitié des années 80, on commence à observer en France et dans plusieurs pays de la CEE, qui en constituent le noyau dur et historique, l'élargissement d'une fracture entre la société civile et les personnels des structures politiques et administratives des États. Ou encore le développement d'une crise en quelque sorte du contrat social qui, notamment anticipée par J. Habermas (1978), se manifeste par un phénomène de défiance croissante dans les structures institutionnelles et politiques de gouvernance des États appartenant aux CEE. La fin des trente glorieuses s'accompagne autrement dit d'une crise de délégitimation des équipes au pouvoir qui sont perçues comme ne pouvant pas, ou ne souhaitant pas systématiquement aider les sociétés à dépasser les crises économiques qu'elles traversent. La chute du mur de Berlin, et la disparition de l'URSS, vont à la charnière entre les décennies 80 et 90 brouiller brutalement les représentations de l'avenir du capitalisme marchand en termes d'alternatives institutionnelles et sociétales. Ce qui va intensifier les demandes émanant déjà des grands partis politiques dominants en Europe pour de nouveaux grands projets susceptibles de fournir, à l'électeur, la représentation d'une alternative possible à la crise de la croissance. Les principales organisations politiques vont voir désormais de concert, dans l'UE et la MU, les clefs d'une nouvelle société porteuse de promesses susceptibles d'apaiser les inquiétudes d'électorats de plus en plus critiques, abstentionnistes et volatiles. En même temps, il y a là une explication possible du paradoxe de l'inachèvement européen.

Hormis en effet le caractère socio économiquement étonnamment risqué d'un projet de désencastré-reencastré institutionnel de cette ampleur, qui outre sa complexité de

base va s'élargir avec l'intégration de nouveaux Etats dans un contexte économique de récession, les classes politiques nationales dominantes dans l'UE n'ont en moyenne, du point de vue de leurs calculs électoraux, jamais souhaité prendre le risque de transférer trop de responsabilités à une entité technocratique non élue. Ce qui leur aurait fait et leur font toujours courir le risque politique, auprès de leurs électeurs nationaux, d'une déresponsabilisation et d'une délégitimation croissantes, voire à horizon plus long celui de se diluer, en poursuivant la logique du programme européen de l'UE et de la MU jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à la construction d'un État fédéral, dans une éventuelle et nouvelle classe politique spécifiquement européenne. Il va résulter de ce dilemme un phénomène global d'inertie des classes politiques européennes dominantes, en l'occurrence tentées de pousser et de freiner en même temps un programme qui leur permet, d'un côté de répondre à la crise de confiance politique en assurant les électeurs d'une sortie de crise et d'un retour de la croissance possibles, mais qui de l'autre menace de les faire disparaître s'il va jusqu'au bout de sa logique fédéraliste. Il va aussi résulter de ces calculs politiques une tendance à l'autonomisation croissante de la techno bureaucratie et de la gouvernance européenne par des règles et non des choix politiques (Fitoussi, 2002).

Si en effet une sorte de gel du programme européen à mi-parcours alors inachevé satisfaisait les calculs des dites classes politiques, ces dernières ont objectivement pour gérer la crise de confiance et se reproduire délégué d'importantes responsabilités et par suite aidé à solidifier au cœur de l'UE et de sa gouvernance, une techno bureaucratie agissant sur la base de règles techniques figées dans le temps. Cette dernière poursuit d'une certaine façon mécaniquement, sans véritable contrôle en fonction de l'inertie des dites classes politiques, le dit programme pour la poursuite duquel elle a été instituée. Or, cette dernière n'étant précisément pas d'essence politique, et donc démocratiquement mandatée pour le faire, elle n'est par définition pas sensible ou pas suffisamment sensible aux limites économiques, sociales et politiques du fonctionnement d'une économie européenne intégrée par une MU. Ayant favorisé l'institutionnalisation d'une nouvelle classe techno bureaucratique au cœur du système européen, et même ce que le programme régulationniste nomme un *ordre constitutionnel* (Boyer, 2002) qui relève d'une architecture très spécifique du droit constitutionnel pratique européen (Costa & Brack, 2013), la machine européenne tend désormais à avancer en quelque sorte toute seule, en intégrant de nouveaux pays sans référendums, en se traduisant par une transposition quasi systématique en l'état des principales directives, en faisant pratiquement que les commissaires européens interpellent les

élus nationaux pour ne pas avoir respecté les critères de l'union... Autrement dit en prélevant toujours davantage de parts de droits souverains à la périphérie. Le mythe européen semble toutefois faire de moins en moins rêver. Depuis plusieurs années, certaines évolutions importantes traversent toutefois le compromis institutionnalisé européen, et font qu'il est peut-être aujourd'hui à la veille de plusieurs changements déterminants. Les logiques cognitives et mimétiques, qui ont nourri la construction et la reproduction d'une convention sociale de légitimation de l'UE et de la MU, sont peut-être aujourd'hui en pleine évolution et en voie d'affaiblissement. Le spectacle de la crise grecque, la conscience des menaces pesant sur d'autres pays membres de l'UE à commencer par ceux du sud, la progression du chômage de masse, le développement spectaculaire des inégalités, les menaces permanentes liées à l'augmentation d'un pouvoir financier de plus en plus globalisé..., ont notamment des effets qui semblent s'être traduits dans les résultats des élections législatives européennes de mai 2014. L'action des forces marchandes et capitalistes dans la reproduction du compromis européen est toujours en ce sens déterminante, mais elle demeure aussi loin d'être exclusive et l'avenir de l'UE, et de la MU, reste en particulier dépendant de l'évolution des marchés politiques.

C'est par l'analyse du processus de construction des croyances sociales, et de la convention de légitimation de l'euro en relation avec le mythe du grand marché européen, autrement dit aussi par l'analyse du procès de construction de *l'idéologie du grand marché*, que nous débiterons ce texte.

1. Mythes et idéologie de l'Union européenne et de la monnaie unique selon le traité de Maastricht et le Pacte budgétaire : la construction de la convention sociale de légitimation

1. 1. Croyances et convention

Une croyance sociale, donnant lieu à une convention ou à un accord partagé entre plusieurs personnes sur le bien-fondé d'une pratique, la légitimité d'une règle, la pertinence d'une décision... a, pour le programme conventionnaliste, une signification précise. Il s'agit de « ... croyances individuelles qui prennent la forme particulière suivante : l'individu i croit que « le groupe croit que la proposition P est vraie », autrement dit des croyances qui portent sur les croyances ou sur le comportement du groupe en tant que tel » (Orléan, 2002, p. 718). Ces croyances jouent un rôle stratégique essentiel dans les situations de coordination des

comportements à travers lesquelles chacun tend à se déterminer, non pas sur la base de motivations individuelles, mais à partir de ce qu'il pense ou croit que les autres pensent ou croient. On en trouve de multiples exemples « à chaud » à travers certaines situations dans lesquelles l'imitation des autres aboutit, par exemple dans les krachs financiers, les paniques bancaires, les situations inflationnistes..., à l'élaboration de prophéties économiques autoréalisatrices. Ces dernières se révèlent vraies au sens où la représentation de la chose anticipée va induire des comportements qui vont, eux-mêmes, déterminer dans la réalité l'évolution éventuellement redoutée. Les croyances sociales sont deux propriétés majeures au sens d'A. Orléan (2002).

Elles sont d'abord fortement dépendantes des contextes spécifiques qui les ont vues naître. Il s'agit autrement dit de rationalités cognitives, que l'on peut rapporter à différentes caractéristiques sociales et culturelles des acteurs, et quidans l'acceptation de la psychologie cognitive permettent de se représenter les choses en fonction de cartes mentales de ces derniers qui, avant de choisir (et notamment d'utiliser certains concepts et de sélectionner certaines informations), orientent leurs choix à l'intérieur de contextes datés et localisés, ou encore « situés » qui caractérisent leur environnement de vie. Le langage est notamment un des premiers systèmes de décodage de la réalité, un premier système de cartes mentales qui permet aux acteurs de connaître et de choisir à partir de certains concepts (Eymard-Duvernay, 2004). Cette conception diffère profondément de celle utilisée dans les analyses à tendance universaliste de l'économie dominante pour laquelle, afin de construire des modèles, on fait semblant de croire qu'une rationalité économique instrumentale s'applique directement, et sans l'intermédiaire de ces cartes mentales quels que soient les individus, en tout temps, et quels que soient les lieux. Ces croyances sociales sont ensuite partiellement déconnectées des croyances individuelles au sens où la sociologie admet, couramment, que les opinions et pratiques collectives, qui caractérisent les groupes sociaux, sont plus que la somme des opinions et pratiques individuelles qui les constituent.

Au sens des travaux fondateurs du logicien D. Lewis (1969), les conventions sont ce faisant constituées d'abord par l'ensemble des *bonnes et solides raisons* qui font que les acteurs trouvent du sens à une action, à un choix, à une pratique. Mais aussi ensuite par l'ensemble de ce qui fait pour eux *de bonnes et décisives raisons* de décider et d'agir. Entre les deux ordres de raisons, intervient une rationalité en quelque sorte mimétique dont J. Lesourne et alii. (2002) distinguent deux formes. Celle du « mimétisme informationnel », qui pousse à l'imitation

dans la mesure où l'individu pense l'autre mieux informé. Celle du « mimétisme normatif » au sens où l'adoption d'une opinion, partagée par les membres du groupe, va de pair pour l'individu i avec un sentiment d'appartenance au groupe, voire un sentiment de reconnaissance sociale identitaire par ce dernier.

Les fondements sociologiques et anthropologiques de cette théorie sont très puissants puisque, au sens par exemple de R. Girard (1972), le mimétisme ou l'imitation des autres est ce par quoi l'individu acquiert son identité, ce par quoi il est socialisé au sein des groupes sociaux à travers une somme d'imitations s'élargissant en quelque sorte selon des cercles concentriques de plus en plus grands. En tant que constituant majeur du lien social, et à l'encontre de la philosophie implicite de la théorie néoclassique standard, ce concept rappelle qu'il n'y a d'une certaine façon que des « rationalités collectives » qui parcourent l'espace social, et qui entrent en interaction avec les stratégies des organisations et les configurations qu'elles forment pour faire évoluer les sociétés dans des mouvements dialectiques. On peut ajouter que le recours de l'individu à la rationalité mimétique est d'autant plus fréquent que, lors de ses délibérations mentales qui préludent à ses choix, ce dernier est confronté à l'incertitude et à l'incomplétude informationnelle. Soit parce que le problème qu'il doit résoudre est trop complexe en ce qu'il contient un très et trop grand nombre d'éléments en interaction systémique, soit parce l'évolution de ce problème est difficile voire impossible, compte tenu du degré d'incertitude entourant les différentes solutions qu'on peut lui appliquer, à mettre sous forme de probabilités convaincantes de réalisation.

La formule la plus utilisée pour décrire le fonctionnement d'une convention sociale (ou Connaissance commune), est celle de D. Lewis (1969). Elle figure ci-dessous. On peut y ramener les différents éléments qui vont suivre concernant l'analyse de la construction du grand récit, du mythe européen et des croyances sociales qui légitiment le programme de Maastricht. En l'occurrence confrontés au programme de l'UE et de la MU, qui renvoie à des systèmes et des évolutions éminemment complexes, les acteurs de base vont l'être également à de grands récits qui considèrent ce programme comme éminemment solide, et porteur d'avenir, car légitimés par des travaux scientifiques, les discours des élites informées, les compétences des administrations, la qualité de sa gouvernance...

Les contenus des différentes croyances qui figurent ci-dessous, dont l'addition et la combinaison constituent la convention sociale de légitimation de l'euro, obéissent à la

formule suivante de D. Lewis commentée par A. Orléan&alii (2004). A savoir qu'une « ... convention implique une régularité R, dans le comportement des membres d'une population P, placés dans une situation récurrente S, si les six conditions suivantes sont satisfaites : « C1 / Chacun se conforme à R. C2 / Chacun croît que les autres se conforment à R. C3 / Cette croyance que les autres se conforment à R, donne à chacun une bonne et décisive raison de se conformer lui-même à R. C4 / Chacun préfère une conformité générale à R plutôt qu'une conformité légèrement moindre que générale. C5 / R n'est pas la seule régularité possible satisfaisant les deux dernières conditions. C6 / Les conditions précédentes (C1 à C5), sont connaissance commune (« commonknowledge ») » (Orléan&alii, 2004, citant D. Lewis p. 63 ; Cf. également Billaudot, 1996, p. 120 ; Batifoulier&alii, 2001, p. 68). Ainsi tout d'abord des grands discours scientifiques, sur le programme européen, qui plaident pour la formation de croyances sociales dans son bien-fondé.

J. Attali et M. Guillaume ont appliqué (1974, p. 14) au processus de diffusion en France des principales conclusions de certains modèles économétriques, promettant au début des années 70 de nouvelles formes de croissance, le concept de mythe au sens de R. Barthes (1957). Celui-ci renvoie à l'histoire des constructions sémantiques qui, s'emboitant en quelque sorte les unes dans les autres, étant successivement et notamment reprises par les structures politiques et les médias, recourent à un certain nombre de métaphores et de métonymies, et ont la propriété de jouer sur les symboles et sur l'ambiguïté du vrai et du faux en déformant l'histoire initiale, et plus particulièrement en déformant la filiation et la trame spécifique de l'évolution des rapports sociaux qui sont à la base de cette histoire. À l'époque notamment en France de la diffusion des résultats du modèle physico-financier (FIFI), les médias mettent l'accent sur la scientificité du modèle, qui repose alors sur des hypothèses assez complexes en l'occurrence tirées de théories économiques et d'exercices mathématiques récents. En quelque sorte auréolé à l'époque du prestige de la science (Cf. aussi le mythe d'Einstein, Barthes, 1957, p. 91), le modèle promet notamment la croissance en assurant de ce que les gouvernements suivent ses prescriptions (« FIFI est un oracle, l'ordinateur (autre mythe de la société technocratique) fait des calculs (le nombre d'équations sert de caution à leur sérieux), et si les résultats sont décevants, eh bien, « FIFI devra refaire ses calculs ! » comme écrivait la grande presse à ce moment-là »... », Attali & Guillaume, 1974, p. 14). De manière plus générale, le procès de construction des mythes au sens de R. Barthes (1957) peut être décrit comme suit.

D'une manière ou d'une autre, à mesure que sur une période de vingt ou trente ans le fait historique initial est rapporté par plusieurs organisations et médias successifs, un certain nombre d'éléments de situation de ce dernier disparaissent. La perte des éléments qui remettraient pour le récepteur l'histoire dans son contexte, et donc sa vérité première au sens où elle se déroule à une certaine époque, en un certain lieu, avec des groupes sociaux ayant telles caractéristiques et poursuivant telles stratégies..., crée dans la psychosociologie de R. Barthes (1957) une sorte de *devide sémantique*. En fonction des intérêts des acteurs qui vont relayer l'histoire, en fonction du contexte même dans lequel ce relais va être effectué..., c'est à l'intérieur des espaces désormais laissés vacants que vont s'installer différentes métaphores, métonymies et éléments de connotation qui finalement laissent entendre et imaginer en orientant le plus souvent l'imagination du récepteur dans une certaine direction. R. Barthes écrit en ce sens que, dans le mythe « Une prestidigitacion s'est opérée, qui a retourné le réel, l'a vidé d'histoire et l'a rempli de nature... le mythe est constitué par la déperdition de la qualité historique des choses : les choses perdent en lui le souvenir de leur fabrication ... » (Barthes, 1957, p. 230). Ou encore que « La fonction du mythe c'est d'évacuer le réel.. » (idem). Et il avance que, ce qui est fondamental pour notre propos et tend à résumer en quelque sorte l'histoire des grands récits européens faisant rêver les populations : « le mythe est une parole dépolitisée » (idem). Une première série de croyances dans la légitimité de l'UE et de la MUest, dans cette acception, fondée sur la scientificité des arguments soutenant l'idée selon laquelle le programme européen est à même de stimuler fortement la croissance, et de déboucher sur d'importantes performances en matière de créations d'emplois.

1. 2. Les discours experts sur la one best way et la bienveillance communautaire des Etats et de la Commission européenne

Commenté dans le rapport Delors (1989), le modèle Cecchini (1988) est un des premiers à dessiner les contours d'une société de forte croissance, de quasi-plein emploi et de consommation. Ce modèle est de type néoclassique standard (Favereau, 1989), et il en reprend les principales hypothèses en servant de projection au programme de Maastricht qui lui-même « ...visiblement... est axé sur l'offre et non sur la demande » (Italianer, 1990, p. 243). Parmi les hypothèses de base qu'il utilise, mais aussi les postulats auxquels il recourt de manière plus ou moins implicite, lesquels vont conditionner ses résultats, trois sont notamment importants et cohérents avec l'économie orthodoxe. Le premier est que la rationalité instrumentale des comportements, et les choix économiquement rationnels des

populations, effectués en fonction de leur conscience des avantages économiques nets que le développement de l'économie européenne devrait leur permettre d'obtenir, sont censés s'ordonner selon des préférences transitives pour la MU. Le second est que, dans un contexte d'autorégulation des marchés garanti par la veille réglementaire de la Commission pour que les règles de libre concurrence demeurent les plus parfaites possible, les États membres demeurent a priori souverains, et un équilibre de subsidiarité est trouvé avec la Commission qui n'est pas censée être autre chose qu'une agence mandatée par ces derniers. Le troisième est que les préférences des populations conditionnent peu ou prou toute l'architecture organisationnelle de l'UE en ce qu'elles remontent correctement via les votes, via les enquêtes, vers les centres décisionnels des États membres, puis de ces derniers vers la Commission, qui les traite conformément à ce qu'elles expriment. Le modèle Cecchini est sur ce point également en parfaite cohérence avec la théorie néoclassique pure qui considère, ici à propos de plusieurs États membres et de la Commission, que les structures publiques peuvent plus ou moins se ramener à des agences à la disposition des agents qui à travers elles manifestent et réalisent leurs préférences. La théorie néoclassique pure de l'État suppose en effet que ces préférences, soit remontent sans trop de déformations vers lesdits centres décisionnels, soit que, dans l'hypothèse où leur remontée correcte est freinée par toutes sortes d'imperfections (lobbying de certains groupes, difficultés pour les électeurs de choisir précisément des mesures au sein de programmes globaux, délais entre deux élections, abstentionnisme...), les administrateurs du système en reconstituent les vérités. Les personnels politiques, à la fois conscients de ces imperfections, et directement susceptibles d'être sanctionnés électoralement s'ils ne traduisent pas correctement ces vérités, sont autrement dit supposés en reconstituer la trame initiale et mandater, dans cette perspective, les administrations qui prendront les décisions opérationnelles adaptées correspondantes¹.

Les processus vertueux décrits par le modèle Cecchini vont être enclenchés par l'abolition des frontières douanières, puis transiter par la baisse massive des coûts de transaction commerciale, les baisses de prix découlant de la concurrence, les gains de pouvoir d'achat des populations qui en découlent, le développement des crédits bancaires intra européens... Sur la base des différents présupposés plus ou moins implicites énoncés ci-dessus, des hypothèses extrêmement optimistes, omettant les problématiques relatives aux stratégies de pouvoir des

¹« Une seconde voie pour passer des choix individuels aux choix collectifs consiste à admettre que l'État a la possibilité d'arbitrer entre les intérêts des agents lorsqu'ils deviennent contradictoires au moyen d'une fonction d'utilité collective (sociale welfare function). En général, on admet qu'une telle fonction est parétienne en ce sens qu'elle respecte les préférences individuelles... » (Mougeot, 1989, p. 17)

groupes d'acteurs et organisations, les responsabilités des encaisses de spéculation dans les phénomènes de chômage, les résistances des oligopoles au développement de la libre concurrence...vont en particulier être émises dans ce modèle concernant l'avenir de l'UE et de la MU. De sorte que l'on peut y observer, à travers ce qu'A. Italianer nomme les « ... « blancs » du rapport Cecchini » (1990, p. 213), le phénomène qualifié d'évaporation du réel (Barthes, 1957)qui participe aux constructions mythologiques.

L'un de ces blancs importants pour notre propos est que les États membressont en tant qu'agences, et non en tant que *construits sociaux* au sens du programme institutionnel et de la théorie des organisations, censés se dédier en quelque sorte presque spontanément, et dès les origines, à mettre tout en œuvre, et notamment d'importantes parts budgétaires,pour le développementdu programme d'UE et de MU. Comme s'ils étaient animés d'emblée d'une sorte de volonté opiniâtre d'union et de convergence. Dans le cadre d'une hypothèse dite basse,environ 1,75 million d'emplois nets doivent ainsi à moyen/long terme être créés avec la mise en place de la MU,et après les premiers mouvements de restructuration liés à la libération des procédures concurrentielles. Dans le cadre d'unehypothèse ditehaute, qui suppose parallèlement l'adoption sans entraves majeures d'un total d'environ 300 textes législatifs prévus dans le Livre blanc, plusieurs politiques structurelles qualifiéesde résolutement expansionnistes sont menées par les agences étatiques. Des politiques de formation facilitent les reconversions sur les marchés du travail. Des mesures de redistribution budgétaire corrigent les inégalités de développement entre les économies nationales, qui en devenant régionalesau sein de l'UE seraient susceptiblesd'entraver le processus d'harmonisation. Le budget européen,correctement alimenté par les États, veille à l'harmonisation des soutiens au développement du grand marché... Dans le cadre de cette seconde hypothèse, le modèle table sur la création nette sur plusieurs années de 5 millions d'emplois². À travers la littérature économique et gestionnaire, on peut aujourd'hui retrouver un certain nombre de prévisions exagérément optimistes de ce type qui, plus ou moins

2

Les deux scénarios européens

	PIB (%)	Prix (%)	Emplois (millions)	Solde public (pts de PIB)	Solde extérieur (pts de PIB)
Sans mesures économiques d'accompagnement	4,5	-6	1,75	2,25	1
Avec mesures économiques d'accompagnement	7	-4,5	5	0,5	-0,25

Rapport n°3/5, CEE, Avril 1988.

implicitement, soutiennent les promesses d'une nouvelle société de croissance et émanent d'un certain nombre d'experts et souvent d'économistes orthodoxes (bien qu'un certain nombre d'économistes du *mainstream* défendent aussi des positions critiques sur l'UE et la MU). Certaines croyances sociales vont ici s'appuyer sur des arguments savants qui jouent notamment avec la notion de temps, d'horizon prévisionnel, et avec l'idée selon laquelle il n'est pas raisonnable de penser que les sociétés sont à ce point incohérentes qu'elles ne suivent pas les meilleurs chemins pour se reproduire. Plusieurs économistes remettent a contrario en question, de manière plus ou moins radicale et sur la base de divers arguments, ce que l'on peut appeler la *téléologie de l'efficience* (par exemple Dostaler & Maris, 2009 ; Cf. Infra).

Sur la base de l'idée selon laquelle la fixité des changes doit à l'évidence générer dans les transactions intra européennes d'importantes économies directes, certains auteurs avancent par exemple, à propos de l'institution de la MU et à la charnière entre les deux siècles, qu'en théorie « Les avantages l'emportent largement sur les coûts » (Schor, 1999, p. 57). Mais que, si ces avantages tardent à l'époque à se manifester concrètement, et qui plus est dans leur intégralité, c'est qu'ils « ... sont certains, mais ne seront pas perceptibles dans le très court terme » (idem). Ou encore « La monnaie unique, à terme, stimulera la croissance et l'emploi » (idem, p. 112). Sur la base de l'idée selon laquelle certaines imperfections des marchés peuvent gêner la réalisation d'optima dans l'affectation des ressources, et en jouant sur l'évidente impossibilité de vérifier la réalisation d'événements non encore survenus, on laisse autrement dit entendre ici que l'on doit faire en quelque sorte crédit au système de l'euro de n'avoir pas encore manifesté, car il « le fera tôt ou tard », tous ses avantages. L'horizon de temps durant lequel ce crédit doit durer n'étant au demeurant pas précisé par le discours scientifique, on laisse entendre que « demain tout est possible » et le vide sémantique ainsi créé va pouvoir se remplir de toutes les promesses politiques d'un avenir meilleur. Dans les termes de la théorie de R. Barthes (1957) sur les significations connotées dans les interstices du langage utilisé, on pourrait dire que « les » avantages, « vont » se réaliser, car il est « très probable » que le « meilleur » est à venir³.

³Ce type de posture scientifique, qui peut indirectement servir de support à des promesses jouant sur tel ou tel ressort de la symbolique du grand marché européen, n'est pas isolé. Dans un des dictionnaires d'économie orthodoxe importants de ces dernières années, on trouve également cette idée selon laquelle « Le renoncement à la souveraineté monétaire (et à l'autonomie de la politique monétaire) a constitué le principal coût d'entrée. Mais, plus la zone s'unifiera, plus elle pourra saisir les avantages d'une monnaie unique et d'une politique monétaire unique » (Bénassy-Quéré, 2007, p. 526).

Il y a plus profondément, dans ces postures, les ingrédients de ce que S. Latouche (1975) appelait il y a plusieurs années le postulat, profondément ancré au cœur du paradigme orthodoxe, de la *téléologie du meilleur*. Ce dernier avançait que l'histoire, vue par l'économie orthodoxe, est en quelque sorte écrite au « futur antérieur ». Comme s'il existait une sorte de vocation systématique des sociétés à l'efficacité qui amène ses organisations, et ses institutions, à rechercher la réalisation de la plus grande efficacité économique possible, et, sauf imperfections transitoires, à l'obtenir. Dans ce même ordre d'idées, mais dans un champ de pensée institutionnelle critique moins prononcé, D. North (2005) considère, a contrario de ce postulat, ce qui éclaire d'une certaine façon notre propos, que « ...des règles peuvent se développer et persister dans la longue durée bien qu'elles fassent obstacle à l'essor des échanges ou peuvent même conduire à la régression économique et sociale » (p. 10). La référence normative à un optimum parétien, qui pourrait se réaliser dans le cadre institutionnel d'une concurrence la plus parfaite possible entre entreprises, se retrouve en outre peu ou prou dans certaines hypothèses qui ordonnent plusieurs propositions s'appuyant sur les discours scientifiques de l'école de gestion classique. Un présupposé majeur y est en particulier qu'un management rationnel et linéaire, destiné à emprunter la meilleure voie décisionnelle possible, ou *one best way*, tend dans la plupart des cas à se mettre plus ou moins spontanément en place.

Une des bonnes, solides et décisives raisons (Lewis, 1969) de croire dans la légitimité du programme de l'UE et de la MU peut, sur ces bases, s'appuyer sur l'idée selon laquelle il paraît peu probable qu'au niveau de l'UE dans son ensemble, et aujourd'hui à l'échelle de 28 pays, les bonnes décisions ne soient pas en moyenne et à la limite de la déformation caricaturale prises sur les bases d'un bon projet par les bonnes personnes. Les compétences de celles-ci a priori attestées par leurs diplômes et leurs parcours, leurs vocations à travailler dans le sens d'intérêt général, sont censées aller de pair avec la complexité des postes qu'ils occupent en particulier au niveau la Commission, de ses bureaux, de la Banque Centrale Européenne. L'historique même du programme et l'importance des organisations qui y travaillent plaident pour la rationalité d'une construction ne visant que l'intérêt commun... On trouve quelquefois dans cet ordre d'idées, dans la littérature autorisée, d'étonnants sous-entendus. Ainsi une preuve déterminante de la bonne santé de l'économie européenne, dégagée du poids de l'histoire et en particulier des rapports de forces financiers, serait le caractère positif des jugements que la Commission porte sur sa propre gestion (« Dans sa communication du 7 mai 2008... la Commission montre que l'UEM a relativement bien

fonctionné en protégeant ses États membres grâce à un cadre macroéconomique stable caractérisé par un taux d'inflation et des taux directeurs bas ...», Renault-Couteau, 2013, p. 30). A la limite, lorsque des volontés polémiques d'affrontement entre écoles s'infiltrent dans le discours scientifique, ce dernier peut devenir porteur d'étonnantes propositions. Les politiques de convergence, nese heurtant dans l'assertion suivante qu'ades turbulences plus ou moins passagères et peu significatives du système européen, et de l'économie mondiale, on pourrait en déduire et notamment le profane que les crises décrites par les économistes hétérodoxes (Cf. Infra) n'en sont pas vraiment (« Il n'y a pas de crise de l'euro. Comme instrument de transactions économiques et financières, la monnaie unique se porte bien », Lefeuvre, 2011, p. 207).

Outre la tendance de certains discours à participer sur des bases scientifiques à la production du mythe européen, les promesses de construction d'une société européenne prospère vont être plus généralement portées, dans des registres différents, par un certain nombre de médias, d'hommes politiques, d'industriels, de personnalités de la société civile... Les formes des discours peuvent éventuellement cette fois ne pas être formellement très éloignées de celles d'un marketing cherchant directement peu ou prou à faire rêver. Les promesses faites par les promoteurs et certaines élites partisans de l'UE et de la MU, dans l'acceptation de Maastricht, vont par exemple s'inspirer souvent des grandes métaphores et métonymies utilisées par les pères fondateurs des CEE.

1. 3. Les grandes promesses des élites et des partis politiques dominants

Dans les années 50, au sortir de la création de la Communauté Européenne du Charbon et l'Acier (CECA), J. Monnet avance par exemple, dans l'esprit des philosophies des lumières, qu'il est possible de réaliser les grands idéaux de prospérité, de diminution des inégalités, de paix et de liberté dans une société européenne à venir (« La grande révolution européenne de notre époque, la révolution qui vise à remplacer les rivalités nationales par une union des peuples dans la liberté et la diversité, la révolution qui veut permettre un nouvel épanouissement de notre civilisation, et une nouvelle renaissance, cette révolution a commencé avec la Communauté Européenne du Charbon et l'Acier », 1955, p. 58). Replacée au sortir de la Seconde Guerre mondiale dans son contexte, cette proposition signifie que l'union, sur le territoire européen, d'un certain nombre d'anciens belligérants, pourrait enrayer les propensions à des conflits meurtriers qui par deux fois ont ensanglanté le XXe siècle. Cette

proposition est déjà en soi métaphorique en laissant entendre, même si ce n'est pas non plus totalement faux et si c'est important, que de simples contrats entre États peuvent être la voie de la paix et le moteur d'une « grande révolution européenne ». Elle le devient encore plus lorsque, la sociologie historique de la construction européenne explorée par certains chercheurs s'appuyant aussi sur le socle idéologique de ces anciens grands discours (Joly, 2007), elle est par exemple reprise hors de son contexte par les actuels commissaires européens. Ou que la rhétorique, observable en 1997 dans cet « appel solennel de 35 hautes personnalités françaises », n'en soit reprise par plusieurs personnalités socialement réputées auprès notamment des acteurs de base comme figurant parmi les mieux informés. La réalité des rapports sociaux, de l'histoire des rapports de forces, de la genèse des stratégies des organisations..., semble en quelque sorte ici se dissoudre dans l'espace des promesses pour demain : « Les efforts consentis hier et aujourd'hui en ce sens feront demain la force de l'Union européenne et assureront durablement notre prospérité ainsi que notre rayonnement dans un monde de plus en plus interdépendant. L'euro sera l'un des piliers d'une cohésion nouvelle. C'est un acte de confiance dans l'avenir, un facteur d'espérance et d'optimisme, qui permettra à l'Europe de mieux affirmer sa destinée et d'entrer de plain-pied dans un XXI^e siècle fondé sur la paix et la liberté », *Le Monde*, 1997).

Outre certaines fractions des sciences de l'économie et de la gestion, une partie des élites sociales, des grands représentants de l'État, des médias, les grands partis politiques vont aussi fournir aux acteurs, incertains devant la complexité du programme européen, de *bonnes et solides voire des décisives raisons* (Lewis, 1969), sinon de prendre fait et cause pour l'euro, du moins d'y consentir et d'en légitimer le système en quelque sorte par défaut. Lors de chaque grand rendez-vous électoral préluant à des avancées significatives du processus de décision européen, on va en ce sens observer des opérations de propagandes gouvernementales largement relayées par un certain nombre de médias de masse. Elles auront la particularité d'être produites indifféremment par les grands partis de droite et de gauche qui, se différenciant sur toutes sortes de thèmes, vont néanmoins se retrouver historiquement assez tôt d'accord, dans un premier temps sur les grands objectifs de désinflation compétitive (Lordon, 1996), et dans un second temps sur la réalisation d'une convergence européenne optimale centrée sur la réalisation du plus petit taux d'inflation possible. Par exemple au moment du vote même du traité de Maastricht (« Pendant plusieurs mois, un vertige, une exaltation ont saisi la classe politique et les médias... », Chevènement, 1997, quatrième de couverture).

Ces croyances sociales, et la convention de légitimation du procès de décision européen à la construction de laquelle elles participent, sont porteuses de ce que l'on pourrait appeler des *forces centripètes* à l'union, qui poussent à davantage de convergence entre États et économies. Les agents et acteurs vont toutefois s'affronter progressivement à une réalité différente qui, elle, va faire jouer des *forces centrifuges*. Un enjeu majeur des recherches actuelles sur l'UE et la MU est notamment de comparer les premières aux secondes afin de pouvoir émettre des hypothèses sur l'avenir de l'économie européenne. Les avantages de l'UE et de la MU (fin des dévaluations compétitives et de leurs conséquences sur la déstabilisation des échanges intra européens, baisse des coûts de transaction dans les échanges financiers et de marchandises...), vont en ce sens être progressivement mis en balance avec ses coûts et inconvénients (chômage de masse, crise spéculative des bons du trésor de l'État grec et menaces pesant sur d'autres pays membres, incapacité de l'union à réguler une sphère financière en expansion...). L'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (2014) a en particulier mesuré que la politique de rigueur européenne avait, en 2011 et 2012, freiné la croissance française à hauteur de -1,5% et -2%. Et que, pour la seule année 2013, elle avait amputé l'activité de 2,4 points de PIB.

Dans l'optique pluridisciplinaire qui est celle du programme de l'économie politique institutionnelle, cinq crises peuvent être distinguées qui traversent le système de l'UE et de la MU et vont influencer sur son avenir.

2. Les cinq crises de l'Union européenne et de la monnaie unique selon le traité de Maastricht et le Pacte budgétaire

2. 1. Crises économiques de demande et de standardisation des critères de convergence

La première crise (Sapir, 2012) peut être analysée comme un mouvement global de *déphasage* entre les économies des différents pays membres. Ce mouvement va en s'accroissant dans la mesure où les politiques macroéconomiques nationales des États membres, qui selon les traités doivent se caler sur le même modèle en adoptant des critères d'action quasi identiques, ne peuvent s'adapter à leurs spécificités et aux particularités des problèmes qu'ils rencontrent. Les besoins en matière de politique économique publique et de régulation de la croissance de la Grèce, de l'Espagne, de la France, de l'Allemagne..., sont

autrement dit très différents entre eux et appellent des solutions spécifiques. Amenés à fondre leurs politiques économiques dans des normes communes standards (indépendance de la BCE et obligations pour les gouvernements de se refinancer sur les marchés privés sans pouvoir contrôler leurs taux d'intérêt, interdiction de dépasser un certain plafond de déficit public, obligation de ramener l'inflation à un pourcentage calculé sur les meilleures performances européennes...), et ne pouvant pas utiliser les outils classiques et modulables de politiques économiques notamment budgétaires et monétaires, certains de ces pays sont dans l'impossibilité de relancer leurs croissances et de juguler la progression du chômage de masse (« Cette crise renvoie à des déséquilibres structurels liés à l'hétérogénéité des pays de la zone euro et aux évolutions durablement asymétriques qui les caractérisent », Mazier, 2013, p. 325). À travers les débats qui les opposent aujourd'hui aux économistes orthodoxes, qui recourent à la théorie de l'équilibre général et se réfèrent aux modèles d'économies autorégulées par la concurrence et les prix, certains économistes hétérodoxes retiennent aussi plus généralement le raisonnement suivant.

En premier lieu, nombre d'entre eux considèrent en moyenne que le refus des relances keynésiennes ou postkeynésiennes (Lavoie, 2004) *coordonnées* dans l'UE n'est pas, essentiellement, lié à des problématiques économiques d'ordres techniques et fonctionnels. Outre le fait que les degrés de compétitivité des pays ne dépendent pas seulement des niveaux de prix, et qu'il est possible d'adopter des politiques structurelles complémentaires y mettant en valeur des facteurs de croissance endogènes, on y défend l'idée selon laquelle les effets pervers des contraintes extérieures peuvent être combattus par des relances simultanées des pays membres. Autrement dit, certaines politiques de relance postkeynésiennes de la demande peuvent toujours être efficaces, et il est encore possible de justifier économiquement, du point de vue notamment de politiques industrielles adaptées communes ayant identifié les multiplicateurs budgétaires et les secteurs les plus porteurs de croissance réelle (Sterdyniak, 2011, p. 40), une voie haute de sortie de crise économique au plan européen. Cette voie supposerait une coordination politico économique générale forte de la zone euro (Morin, 2012, 2013). À défaut, en conduisant à des politiques d'austérité de types contra cycliques en période de récession, ladite politique de convergence économique génère de nombreuses contre-productivités, et participe activement à la production d'une croissance erratique et à l'aggravation du chômage. Ce raisonnement revient également à observer comme on l'a déjà suggéré une sorte d'obstination des structures managériales publiques nationales, et européennes, quant à la reproduction de recettes économiques qui ont paradoxalement

démontré leurs coûts et inconvénients. D'où la question centrale des rationalités qui conditionnent les processus de décision et du management public européen (« Face à la crise, la stratégie de la Commission et des États membres est proprement « atterrante », car elle consiste à renforcer la logique des politiques mises en œuvre auparavant et durcir l'esprit des traités », Dévoluy, 2011, p. 48).

La seconde crise, dans l'acception de J. Sapir (2012), se manifeste à travers le caractère structurellement ralenti de la croissance européenne par rapport à d'autres pays du monde. La question globale ici posée est celle de la capacité d'une économie européenne intégrée par la MU à construire, sur un plan international, une zone qui soit effectivement économiquement puissante et compétitive en réalisant, à l'instar des intentions des promoteurs du projet, une *zone monétaire optimale*. Durant ces dernières années, la croissance des pays de la zone euro est régulièrement inférieure à celle des autres pays développés, et la surévaluation de l'euro pénalise les exportateurs cependant que ladite zone a également accumulé du retard relativement aux pays d'Europe qui n'en font pas partie, dont la Suisse, la Suède, la Norvège (Sapir, p. 17, 2012). Procédant à la recension de 170 publications scientifiques américaines sur le système de l'UE, parues entre 1989 et 2002, certains économistes de la Commission (Jonung & Eeoin, 2009) ont observé que nombre d'économistes américains, qui vivent au sein d'une fédération d'États structurée par une MU, se révélaient en moyenne très critiques à l'égard du système européen et souvent pessimistes quant à son avenir. C'est le cas notamment de P. Krugman (2012) qui a émis un certain nombre de doutes (« À voir les ennuis que connaît aujourd'hui l'euro, on est tenté de se dire que les euroseptiques avaient raison quand ils affirmaient que le continent ne se prêtait pas vraiment à l'adoption d'une MU... », Krugman, 2012, p. 221). Notre hypothèse est ici (Cf. Infra) que les observations pessimistes des économistes américains, dont certains ont émis des prévisions quant à l'éclatement dans quelques années de la zone euro si elle poursuit dans cette voie, sont cohérentes avec la connaissance qu'ils ont du fonctionnement et de l'historique d'*encastrement* d'autant d'économies elles-mêmes enchâssées dans des États différents, lesquels mesurent conjointement les valeurs en dollar au sein d'une configuration institutionnelle fédérale. Ce qui les met mieux à même, en moyenne, d'apprécier les difficultés d'un programme similaire au sein de l'UE (Cf. Infra).

Dans l'acception de J. Sapir (2012), la troisième crise renvoie à la nature techno bureaucratique des organisations européennes instituées qui encadrent la MU. Un constat

capital s'impose ici selon lequel ces organisations, au premier rang desquelles la Commission et la Banque Centrale Européenne, forment en quelque sorte aujourd'hui, avec l'appui du Conseil des ministres, une partie importante voire majeure de ce que l'on pourrait appeler le sommet stratégique de l'UE. L'analyse de ce dernier pourrait relever globalement de l'approche des bureaucraties par M. Crozier (1971). La haute fonction publique européenne s'est en effet peu ou prou appropriée, avec le temps, des monopoles ou quasi monopoles dans la maîtrise d'un certain nombre de compétences, mécanismes de collecte et traitement d'informations, jeux relationnels de réseaux, et maîtrise technique des règles afférant à l'administration complexe, voire hyper complexe des problématiques de convergence. Lesquelles sont aujourd'hui à l'oeuvre au sein de 28 entités économiques encore encadrées dans 28 configurations institutionnelles spécifiques et plus ou moins fortement hétérogènes. Les travaux cherchant à faire la synthèse des recherches européennes sur ce terrain montrent clairement que la spécificité de la gouvernance européenne, et des asymétries de pouvoir à cette échelle, ne fait plus vraiment débat. La plupart des chercheurs au plan européen ont pris acte du fait qu'un nouveau système de gouvernance spécifique avait été institué à ce niveau (« À travers l'agenda de recherche lié à l'europanisation, l'UE est à présent considérée comme un niveau de gouvernance à part entière dont les effets directs ou indirects se font ressentir sur les systèmes politiques nationaux », Crespy & Petithomme, 2009, p. 17).

2. 2. Les tendances à l'autonomisation des processus décisionnels européens et la question des déficits démocratiques

Le système administratif européen formé par la Commission et la BCE est, en l'occurrence, doté de pouvoirs qui peuvent être considérés comme excessifs, comme insuffisamment régulés par d'autres structures, et partant comme tendant en quelque sorte à s'autodévelopper. Le droit dit d'initiative de la Commission, qui lui permet en particulier de construire et de proposer les grandes directives, ne paraît d'abord pas proportionné à son essence administrative, et au périmètre de responsabilités traditionnellement dévolues aux bureaucraties dans les démocraties représentatives. Dans les termes d'une théorie de l'agence dégagee de certains présupposés néoclassiques, l'importance des risques d'aléas moraux que les citoyens mandataires des pays membres ont le sentiment de prendre, et qui est notamment confirmée en France par les enquêtes (Cf. Infra), va de pair avec plusieurs observations.

La première est que la Commission et ses bureaux, dans la foulée de l'histoire des administrations des CEE se sont par définition spécialisés dans l'administration, à une échelle

supranationale, de nombreux pays chacun doté de très nombreuses particularités économiques, juridiques, politiques et culturelles. Ce qui réclame des savoirs et des compétences fortement spécifiques que généralement les cabinets politiques nationaux ne possèdent pas. Dans les termes des théories de M. Crozier & E. Friedberg (1981), la Commission tend comme on l'a noté à monopoliser de fait au moins quatre outils majeurs qui tendent à lui permettre de contrôler de nombreuses zones d'incertitude, d'asseoir et de développer certains pouvoirs, de réaliser certaines pressions de nature à amener plusieurs entités périphériques à des comportements qu'elles n'auraient pas forcément et spontanément adoptés. Dans les faits, ces asymétries de pouvoir vont de pair avec la distance très importante qui s'est en moyenne instaurée, d'une part entre les commissaires européens nommés par les gouvernements, et d'autre part l'ensemble des « citoyens européens », mais aussi souvent entre les premiers et les membres des administrations nationales (Petithomme, 2009). Les commissaires, et partant leurs administrations, ne sont objectivement que très indirectement, au travers de plusieurs niveaux, réseaux et circuits politico administratifs constituant autant d'interfaces, placés sous la sanction électorale des populations. De telle sorte que leur mandatement par celles-ci est d'une nature en grande partie formelle. Une certaine insuffisance de plusieurs contre-pouvoirs s'observe par ailleurs quant à l'encadrement même des pouvoirs de la Commission.

Les amendements des parlementaires européens, concrètement très divisés entre eux en fonction de leurs appartenances politiques respectives, mais aussi de leurs appartenances nationales, sont en eux-mêmes trop dispersés pour faire naître efficacement des majorités législatives susceptibles de s'opposer plus ou moins radicalement aux directives de la Commission. Alors que, a contrario, les dites directives reflètent l'homogénéité bureaucratique de la Commission soutenue par les conseils de ministres (Petithomme, 2009). Dans le travail parlementaire de production d'amendements, c'est alors souvent la règle la plus neutre et la moins susceptible d'induire d'importants changements, que l'on appelle souvent au plan pratique du *plus petit dénominateur commun*, qui finit par s'imposer en ne remettant pas véritablement en question les règles instituées et la dynamique de convergence. De plus, ce qui fait naître dans plusieurs pays des critiques relatives à une certaine superposition entre l'exécutif et le législatif, lesdits amendements parlementaires peuvent être, et sont souvent dans la pratique revisités et contredits par les instances exécutives du Conseil des ministres. Autrement dit, en termes organisationnels et institutionnels, lesdits amendements sont souvent corrigés par des branches exécutives des gouvernements et des

Etats dans lesquelles, au surplus, les influences des hautes fonctions administratives nationales, mais aussi de la Commission détentrice d'un monopole de compétences, sont très importantes. Un certain nombre de politologues et de députés européens mettent ce faisant en évidence, notamment du fait de ces confusions institutionnelles entre des fonctions exécutives et législatives, l'existence de règles et de procédures qui, au niveau du sommet stratégique européen, induisent mécaniquement des déficits démocratiques.

En tant que contre-pouvoir reconnu par la Commission, le développement du dialogue social européen rencontre en outre un certain nombre de difficultés qui débouchent souvent sur de véritables blocages. D'un côté, la Confédération Européenne des Syndicats (CES) peine à constituer sur le territoire européen des représentations de terrain suffisantes. Non pas seulement à cause de la crise du syndicalisme qui s'observe dans la plupart des États membres, non pas seulement du fait des problèmes budgétaires qu'elle rencontre, ou des freins liés aux distances géographiques et barrières de langues, mais aussi plus profondément du fait qu'il est extrêmement difficile de fédérer, à l'échelle européenne, des organisations syndicales nationales dont les traditions, les modes de fonctionnement, les habitudes de négociation, les doctrines sont très différents. Et ce alors même qu'une grande partie des entreprises, et des groupes de stature européenne voire mondiale, sont déjà et a contrario de longue date fédérés autour de BusinessEurope qui est, à ce niveau, l'organisation patronale la plus ancienne et la plus puissante en constituant par nature une force de négociation très homogène. La plupart des chercheurs européens reconnaissent en ce sens que « ...l'affaiblissement des syndicalismes nationaux est sensible et n'a pas été compensé par une densification de l'intervention dans l'espace de l'Union » (Hassenteufel & Pernot, 2009, p. 8).

Sur la base de ces différents arguments, la crise politico institutionnelle des instances européennes n'est alors pas seulement en interaction avec les deux premières crises économiques de la convergence. Elle en conditionne la reproduction et l'aggravation.

À l'échelle de l'histoire, J. P. Fitoussi (2002) décrit le phénomène de délégation des pouvoirs par chaque État membre comme relevant, au regard du degré de concentration d'un certain nombre de responsabilités et de pouvoirs au sein de la Commission et de la Banque Centrale européenne, d'une série d'échanges qui ont pris des formes asymétriques. Les pays membres ont en quelque sorte remis, et continuent de remettre dans les mains d'une technocratie transnationale extérieure, qui tend à s'autonomiser en monopolisant des réseaux de

compétences très spécifiques, plus qu'ils ne reçoivent. Une question majeure qui interpelle les sciences économiques, mais aussi les sciences de gestion et les théories des organisations s'intéressant aux formes du management public européen, peut être posée dans ces termes : « ... L'UE présente un paradoxe : elle a certes nécessité de notables abandons de souveraineté de la part des États qui la composent, mais elle n'y a encore substitué aucun équivalent à l'échelle communautaire. Privilégiant un mode d'intégration qui consiste surtout à contenir les prérogatives des États à l'intérieur de normes toujours plus contraignantes, elle a peu à peu vidé le siège de la souveraineté nationale sans pour autant investir celui de la souveraineté européenne. De fait, le gouvernement de l'Europe ressemble plus souvent à un gouvernement par des règles qu'à un gouvernement par des choix » (Fitoussi, 2002, p. 7). Le Pacte budgétaire, signé en 2012 malgré les tensions économiques et sociales ressenties dans l'UE du fait de politiques de convergence centrées sur l'austérité, continue pour plusieurs économistes dans une voie qui « ... vise à restreindre encore les espaces de délibération et de choix possible pour les élus responsables de leurs actes devant leurs mandants » (Coriat&alii, 2012, p. 43).

À ces trois crises, on peut ajouter deux autres sources de dysfonctionnements majeurs et récurrents qui posent également la question des rationalités sociopolitiques et politiques du processus décisionnel européen.

2. 3. Les crises de confiance politique

Une quatrième crise, qui tend à se cristalliser dans certaines attitudes critiques des populations à l'égard de la Commission européenne, mais qui demeure première eu égard aux contestations de la gouvernance européenne, relève d'un important phénomène de défiance à l'égard des structures politiques nationales. Ce dernier se traduit dans la pratique, à leur égard, par des postures de délégitimation émanant des acteurs de base qui s'expriment notamment à travers le développement d'une certaine instabilité des votes et aussi pour partie des abstentions. La crise de confiance dans les structures politiques est un des éléments d'une crise institutionnelle plus vaste que certains philosophes et sociologues politiques, au niveau de plusieurs pays membres de l'UE qui en constituent le noyau dur, avaient anticipé (« dans le capitalisme avancé, de telles tendances se dessinent tant sur le plan de la tradition culturelle (les systèmes moraux, les images du monde) que sur le plan des transformations structurelles du système d'éducation (l'école et la famille, les mass-médias).

La réserve de traditions dont ont vécu, dans le capitalisme libéral, l'État et le système de travail est épuisée... », Habermas, 1978, p. 73). Cette crise, qui continue de se développer, renvoie plus en profondeur à un affaiblissement notable des rapports de confiance entre, d'un côté des fractions importantes des acteurs de base et de la société civile, et de l'autre les personnels politiques et administratifs de plusieurs États membres qui tendent à être de plus en plus perçus, dans des contextes de contestation des formes générales de répartition des revenus et d'organisation du travail, comme ne pouvant ou ne voulant pas remettre l'économie de marché sur les rails de la croissance. Elle va en quelque sorte s'intensifier dans la foulée de la fin de trente glorieuses. Une de ses manifestations fortes va être l'accélération, notamment en France (Cf. Infra), des alternances gouvernementales entre les grands partis de droite et de gauche parvenant aux affaires. Celle-ci va même tendre à s'accélérer en débouchant, lorsque les contestations des deux équipes au pouvoir sont à la fois fortes et s'exercent quasi simultanément dans le temps, sur plusieurs cohabitations tendant à brouiller les repères politiques des populations (1986-1988, 1992-1995, 1997-2003). Ces crises de confiance politique vont, en même temps, de pair avec un mouvement global d'affaiblissement du contrat social qui va avoir une responsabilité particulièrement importante dans ce que certains chercheurs (Quermonne, 1992, 1994) nomment, à l'instar d'un certain nombre d'économistes américains, la *fuite en avant* du programme européen.

2. 4. Une crise institutionnelle de désencastrement-réencastrement

La cinquième source de dérèglements spécifiques de l'UE, intégrée par la MU, peut être éclairée en s'appuyant sur le concept d'*encastrement* (Polanyi, 1983 ; Granovetter, 1985). Elle renvoie à l'idée fondamentale selon laquelle les économies et leurs organisations, les règles du jeu auxquelles elles se réfèrent, qui guident peu ou prou leurs stratégies et leurs évolutions, sont profondément encastées, ou en quelque sorte historiquement incrustées au sein de configurations institutionnelles chaque fois spécifiques aux différents pays membres. Ces configurations sont constituées par l'ensemble des règles instituées par les différentes structures politiques, juridiques, administratives, scolaires, syndicales... d'un pays, qui en composent le système global, et par les interactions entre ces structures. Les crises européennes sont indissociables de ce point de vue des difficultés qui, au final, découlent d'un projet qui est en soi et dès l'origine extrêmement ambitieux. Voire d'un projet privilégiant une vision idéale de l'avenir qui est à certains égards étonnant au sens où il voudrait, sur une échelle transnationale, au sein d'une partie de continent composée de nations historiquement

constituées de longue date et notablement hétérogènes, construire une nouvelle économie sans au surplus vraiment, en parallèle, s'engager dans la construction des structures politiques et institutionnelles correspondantes et adaptées. Ce qui équivaut, dans des délais extrêmement courts au regard du temps long des historiens qui est nécessaire à la construction des sociétés, et sur des échelles et dans des proportions non moins étonnantes si l'on se réfère à l'ensemble des procédures et conventions qui doivent être harmonisées, qui plus est aujourd'hui entre 28 nations, à *désencastrer-réencastrer* plus ou moins rapidement autant de systèmes ancrés dans leurs histoires respectives.

Il faut d'ailleurs voir ici la source d'une certaine incrédulité des économistes américains qui, bénéficiant eux-mêmes d'une zone monétaire intégrée, sont décrits par les économistes de la Commission, qui le déplorent, comme « tellement sceptique à l'égard de l'Union monétaire en Europe » (Jonung & Eeoin, 2009). C'est que les économistes outre-Atlantique critiquent en fait la notion de zone monétaire optimale sur une base, non pas seulement économique, mais du fait même de leur appartenance socio culturelle en considérant que, de 1776 à aujourd'hui, de la première Constitution américaine à nos jours, plus de 230 années d'évolutions et de crises ont été nécessaires pour construire les États-Unis d'Amérique. C'est-à-dire en particulier un système fédéral stable qui soit capable de maîtriser pour l'essentiel les multiples problèmes de subsidiarité qui le traversent. Et ce, sur la base au surplus d'États qui étaient déjà, à l'époque de leur intégration, en voie de construction ou d'affermissement et non pas, comme c'est le cas pour l'UE, d'organisations étatiques qui sont déjà constituées et structurées de longue date. Autrement dit, du *simple* point de vue en quelque sorte de la faisabilité organisationnelle et institutionnelle du programme européen, l'histoire des 28 pays constitue d'une certaine façon, sinon un obstacle radical, du moins objectivement un frein considérable à une construction communautaire de ce type. Ce frein est en outre d'autant plus fort que la création d'une Europe sociale et politique, qui encadrerait et contiendrait réellement l'Europe économique en la dotant d'une nouvelle configuration organisationnelle et institutionnelle transnationale, capable de la réguler au sens fort et durablement (Boyer & Saillard, 2002), suppose l'avancée d'un chantier de construction d'une complexité inégalée.

Il ne s'agit en effet, au bout du compte, rien moins que de reconstruire un appareil d'État. Dès l'origine, la structure même du programme européen ne peut en fait que renvoyer plus ou moins implicitement, après que se soient produites une série d'harmonisations, de convergences dans tels et tels domaines..., qui s'analysent comme constituant en quelque

sortela phase de désencastrement des économies hors de leurs configurations institutionnelles nationales respectives, au projet de réencastrecerces économies et leurs États au sein d'unenouvelle organisation étatique fédérée. Tous les grands discours des pères fondateurs des CEE aboutissent plus ou moins implicitement à cette idée (Joly, 2007). Et l'architecture du projet de Maastricht y conduit en fait logiquement: « En un mot... la monnaie commune implique un État fédéral » (Sapir, 2012, p. 18 ; Cf. aussi sur ces questionsBoyer &Dehove, 2001 ; Amin, 2010).

On ne peut à proprement parler considérer que l'UE et la MU ont fait l'objet, durant ces dernières années, d'une véritable demande explicite et qui plus est transitive de la part des « citoyens » de la zone. Il n'est toutefois pas possible non plus d'avancer que les acteurs de base sont totalement absents du procès de légitimation de l'euro. On peut décrire comme suit, en lien avec les mythologies de l'euro (Cf. Supra), l'évolution de la convention sociale ambivalente de la MU jusqu'à nos jours.

3. La convention sociale de légitimation du compromis européen entre le *non*, le *oui*, l'absence de préférences et l'ambivalence

En 1992 en France, pour 30,30% d'abstentions, et une majorité de 51,04% de « pour » qui en l'occurrence devanent 48,96% de « contre », le traité de Maastricht va d'abord être voté à la fois à une très courte majorité, et dans une période d'intense propagande gouvernementale. Les travaux d'un certain nombre de sociologues et politologues précédant la ratification observent que, parmi les personnes qui déclarent une intention de voter favorablement, certaines hésitations sont telles qu'il est sur le fond difficile d'en conclure à l'adoption d'une position favorable suffisamment stable, et réellement tranchée pour que l'on puisse raisonnablement la qualifier de pérenne et de transitive (« ...leurs attitudes, au-delà du oui de principe, prennent des formes si paradoxales et si ambiguës qu'il convient de s'interroger sur leur portée véritable », Percheron, 1991, p. 382). D'autres chercheurs considèrent que les phénomènes de méconnaissance et d'incomplétude informationnelle, en fonction de la complexité même du projet, sont très importants et génèrent des votes qui contiennent une grande part d'*indécidabilité*(Subileau, 1996). Hormis en outre l'importance des abstentions, certaines simulations effectuées dès l'année suivante par voie d'enquêtes indiqueront que, si un nouveau vote avait lieu, la courte différence positive obtenue aurait été annulée au profit d'une petite majorité de « contre » (Moreau Defarges, 1993).

Un phénomène que D. Goux & E. Maurin (2005) nomment de *décomposition du oui*, qui a débuté quelque temps après la signature du traité, va plus généralement se développer dans les années qui suivent. Les statistiques électorales montrent très vite que les non à Maastricht sont proportionnellement plus importants dans les fractions de classes populaires qui sont situées plus bas dans l'échelle des revenus et des statuts. Elles vont montrer que le non se répand ensuite, progressivement jusqu'à nos jours, en traversant peu ou prou les classes moyennes de la population (Amable, 2011). Et qu'il s'intensifie en particulier à chaque crise financière. Lors de la ratification en 2005 du traité constitutionnel européen, une sorte de pic de contestation est atteint avec, pour une abstention de 30,26%, 54,87% de Français qui votent « non » contre 45,13% de « oui ». Le Parlement, d'où la résurgence de la question majeure intéressant un des thèmes centraux de ce congrès quant aux impacts de la structure de l'UE sur la démocratie, avalisera trois ans après ledit traité sur proposition du gouvernement. On peut considérer que les résultats des élections législatives européennes du 25 mai 2014 en France renvoient à un nouveau pic de décomposition du oui (Cf. Infra).

Ce qui frappe aujourd'hui à la lecture des sondages, et qui remonte de l'analyse des votes sur plusieurs années, c'est en particulier l'ambivalence des attitudes des acteurs de base qui, notamment observée par A. Percheron (1991), n'a pas disparu. D'où des hésitations, comme s'ils étaient partagés entre le constat des réalités d'une part, et les croyances et désirs de croire d'autre part dans le mythe de la nouvelle grande société de croissance européenne (Cf. Supra), et dans le caractère positif des promesses qui l'accompagnent et continuent de dessiner l'image d'une sortie de crise économique possible. Comme si l'UE et la MU faisaient depuis plusieurs années l'objet d'un mélange particulier d'attentes se traduisant globalement, au sens des recherches en psychologie sur la *communication paradoxale*, sur des comportements eux-mêmes paradoxaux qui oscillent constamment entre deux options contradictoires sans pouvoir en choisir aucune (Orléan & alii, 2004). Ce qui, à notre sens, n'est que partiellement lié à de l'incomplétude informationnelle (Cf. Infra).

Les travaux du Centre d'Étude de la Vie Politique Française (Cevipof, 2014) montrent ainsi que, quant à la question de l'adhésion actuelle à l'institution de l'UE et de la MU, trois grandes catégories d'attitudes sont observables. Entre décembre 2009 et décembre 2013, les pourcentages de Français qui considèrent que « le fait pour la France de faire partie de l'UE » est successivement une « bonne chose », « une mauvaise chose », et « une chose ni bonne ni mauvaise », passent respectivement de 47% à 35%, de 23% à 32%, et de 30% à 32% (Cevipof,

2014, p. 68). Autrement dit, ce résultat divisant la population en trois tiers approximativement égaux, la diminution des « pour » s'équilibrant avec l'augmentation des « contre », les « ne se prononce pas » sont numériquement comparables aux deux précédents groupes. Il en ressort une sorte de constat d'indécidabilité globale, qui peut concrètement se traduire par l'adoption simultanée par plusieurs acteurs de postures notablement contradictoires. Ce qui nous éloigne ici encore davantage de toute interprétation fondée sur l'hypothèse d'une seule rationalité aux propriétés transitives des acteurs, est confirmée par les conclusions que l'on peut tirer de l'analyse de tout un ensemble d'enquêtes ayant été réalisées durant ces dernières années.

En premier lieu, du côté des critiques faites à l'UE et à la MU, le mouvement de décomposition du oui (Goux & Maurin, 2005, Cf. Infra) s'est a priori incontestablement poursuivi depuis plusieurs années. Alors qu'ils étaient 53% à estimer en 1999 que l'UE allait « plutôt dans la bonne direction » (CSA, 2012), 67% des Français considèrent en 2012 qu'elle va désormais « plutôt dans la mauvaise direction ». Dans d'autres enquêtes, 20% de la population voient, en 2013, l'euro comme un atout, et 47% comme un handicap (IFOP, Octobre 2013). Les rationalités de contestation visent distinctement une certaine dénonciation du pouvoir de décision de la Commission européenne, qui est perçue comme tendant à s'autonomiser. Contre 42% qui attendent une intégration européenne renforcée, 58% des Français souhaitent en effet « moins d'intégration européenne », associée à un retour à « des politiques économiques et budgétaires propres à chaque État » (IFOP, Octobre 2013). Parmi les enquêtes précédant les dernières élections législatives européennes de mai 2014, certaines font état de 32% de personnes estimant que « la construction européenne doit se poursuivre », et de 64% qui veulent que « celle-ci se poursuive entre les pays qui le souhaitent » (Opinion-way, 2014). D'autres montrent que 74% des Français, lors des législatives de 2014, avaient l'intention d'exprimer « plutôt de la méfiance à l'égard de l'Europe telle qu'elle se construit actuellement » (Ifop, 2014).

Le passage à l'Euro est, plus en détail, jugé comme ayant eu des conséquences négatives en particulier sur la compétitivité de l'économie (61%), le chômage (63%), et le niveau des prix (89%) (IFOP, Octobre 2013). Dans certains sondages, 62% des Français vont jusqu'à répondre qu'ils « regrettent le franc » (IFOP – Atlantico, décembre 2012). Ce qui, même si on agrège ces résultats en tenant compte des pourcentages moins importants de réponses semblables dans d'autres enquêtes, à des questions comparables, tend à indiquer que le ressenti d'une majorité de l'opinion, quant aux effets contreproductifs du programme

européen, semble avec le temps avoir en quelque sorte franchi de nouveaux seuils de perception critique. On observe en particulier, alors que nombre d'observateurs les mettaient d'abord au compte des personnes les plus âgées ayant connu le franc, que les attitudes de « regret du franc » sont désormais de plus en plus fréquentes chez les plus jeunes⁴. Eu égard à l'idée de continuité, voire d'approfondissement des coopérations inter étatiques, 65% contre 35% de Français continuent en outre plus généralement à se prononcer « contre » la création d'un impôt européen commun (Viavoie, 2010). Des rationalités cognitives limitées, dont une partie ont leur source dans l'incomplétude informationnelle, sont par ailleurs observables chez les répondants qui, en 2013, sont 33% (IFOP, Octobre) à répondre, malgré l'abondance de l'information qu'ils reçoivent, « ne sait pas » à diverses questions dont celle leur demandant s'ils sont pour ou contre l'euro.

A contrario on observe, simultanément à ces opinions critiques, dont certaines peuvent émaner des mêmes personnes à l'intérieur des mêmes sondages, que perdurent nombre d'attitudes adhérant aux promesses des promoteurs de l'UE et de la MU.

Des points de vue adoptés par les programmes institutionnels en économie (Orléan & alii, 2004), et en gestion (Huault & alii, 2002), et de ceux des théories de la multi rationalité dans les sciences des organisations (Livian, 2010), les comportements que nous qualifions de paradoxaux renvoient, dans l'acceptation de la théorie de la *double contrainte*, à des formes d'indécision durable de l'acteur au sens où ce dernier hésite constamment entre deux solutions du fait de la grande complexité du problème posé, et des degrés importants d'incertitudes respectivement attachés à chacune des options. Il existe une autre interprétation d'une telle oscillation qui est celle du *paradoxe de Bossuet* (Rosanvallon, 2011 ; Cf. aussi Rosanvallon 2006). A savoir que, indépendamment de la quantité d'information dont ils disposent et des degrés d'incertitude qualifiant le problème posé, les acteurs *choisissent simultanément* et plus ou moins consciemment, dans l'acceptation de la psychologie cognitive, les deux solutions opposées, voire fortement contradictoires entre elles d'un même problème. A est autrement dans ce cas préféré à B, cependant que B est simultanément préféré à C. Quitte à ce que les acteurs dissocient, d'un point de vue cognitif, les solutions en se les représentant à plusieurs niveaux plus ou moins disjoints de représentation. Ce qui, une option pouvant provisoirement l'emporter sur l'autre avant que l'inverse ne se produise en fonction

⁴66% des moins de 35 ans expriment ainsi un regret du franc contre, respectivement, 37% et 46% pour les plus de 65 ans et les retraités (IFOP, octobre 2013).

de l'évolution des rationalités situées selon les micro contextes (Orléan, 2002), donc les circonstances du moment, les informations récemment reçues, le type de question posée dans les enquêtes, la façon avec laquelle elles sont posées...expliquerait l'instabilité en moyenne des réponses. Un regard global sur l'ensemble des enquêtes disponibles et leurs résultats semble ainsi confirmer l'hypothèse selon laquelle nombre de personnes seraient, d'une certaine façon, en même temps, pour et contre l'UE et la MU.

Dans certaines enquêtes, contrairement des tendances précédentes, 67% de Français souhaitent conserver la monnaie unique, cependant que 30% « préfèrent revenir au franc » (TNS-Sofres-Fondapol, mai 2011). Pour 27% de personnes jugeant dans d'autres sondages la sortie de la zone euro nécessaire, et 24% de « sans opinion », 40% considèrent qu'il est « dans l'intérêt du pays de rester intégré dans l'ensemble européen » (IFOP-Figaro, septembre 2012). Peu avant les dernières législatives européennes, 62% de Français contre 38% souhaitent garder l'euro (Ifop, 2014). 33% considèrent parallèlement que « la France doit se débrouiller seule et se démarquer de l'UE », contre 66% qui estiment que « La France gagnerait à renforcer le poids collectif de l'UE pour mieux défendre ses intérêts » (Opinion-Way, 2014). En 2012, plusieurs enquêtes montrent que l'euro est plébiscité, et l'une d'elles indique même que 81% des Français sont favorables à ce que « la France reste dans l'euro », 35% de ces derniers considérant que ce sont d'autres pays que la France qui devraient sortir de la monnaie unique (Harris-Interactive, 2012). Ce qui constitue un choix d'option qui, au demeurant, est lui-même fortement contradictoire si l'on considère que le départ d'un ou de quelques pays serait, très probablement, de nature à entraîner la dislocation de la zone euro en y développant les forces centrifuges.

Une de ces préférences contradictoires, parmi les plus intéressantes que nous ayons relevées, est que, alors que depuis 2005 les Français désapprouvent majoritairement dans certaines enquêtes la décision gouvernementale d'avoir fait ratifier le traité budgétaire par voie parlementaire (Cf. Supra), un de ces sondages (CSA, septembre 2012) indique qu'une majorité de 52% de personnes, pour 32% de « contre », et 16% qui ne « se prononcent pas », voterait pour le traité si la possibilité leur en était de nouveau donnée. Parmi les dernières enquêtes, l'une d'elles révèle que 43% des personnes pensent nécessaire de « dénoncer les traités européens pour revenir à une simple coopération diplomatique entre États », et que, pour 2% ne se prononçant pas, 55% estiment qu'il faut « aller progressivement vers une fédération européenne » (Opinion-way, 2014). L'ensemble de ces

résultats, éminemment contradictoires entre eux, ne peut être interprété si l'on ne fait pas l'hypothèse qu'ils se décryptent selon différentes logiques décisionnelles, selon des rationalités cognitives de représentations et de croyances sociales qui justifient simultanément les réponses.

P. Rosanvallon (2011) utilise en particulier le paradoxe de Bossuet pour montrer, de manière plus générale, comment les attitudes globales à l'égard de la société capitaliste sont elles-mêmes souvent et plus ou moins intensément ambivalentes. D'un côté, les sociétés de marché d'une certaine façon fascinent par leur capacité à faire croître les économies, à générer du progrès technique et de la nouveauté, à développer la consommation de masse... De l'autre côté, les mêmes personnes peuvent y observer de façon récurrente la capacité de ces mêmes sociétés à produire des crises, du chômage de masse, des inégalités... Le caractère paradoxal de ces attitudes est par exemple observable à travers l'ambiguïté des réponses à certaines enquêtes portant sur les inégalités sociales. Ces dernières suscitant d'un côté de fortes, voire de très fortes critiques devant l'observation du franchissement par exemple dans des pays industrialisés de certains seuils de pauvreté, et de l'élargissement considérable des écarts entre les salaires les plus faibles et les rémunérations de certains dirigeants... Mais elles révèlent aussi, de l'autre côté, des tendances par exemple à justifier et légitimer l'idée selon laquelle gagner plus d'argent est un reflet des compétences possédées, celle selon laquelle l'obtention de diplômes prestigieux est en rapport avec les efforts consentis, et doit logiquement donner accès aux postes les plus élevés dans les hiérarchies sociales... (Eymard-Duvernay&alii. 2011)... Les travaux d'E. Maurin ont en particulier montré l'existence, dans ce même ordre d'idées, de plusieurs formes d'adhésions paradoxales au système marchand (2004). Si l'on admet autrement dit que ces attitudes renvoient globalement au paradoxe de Bossuet, ou encore à « ...un rejet global d'une forme existante de société qui voisine avec une forme d'acceptation des mécanismes qui la produisent » (Rosanvallon, 2011, p. 17), alors l'hypothèse peut être transposée à l'égard de l'institution de l'UE et de la MU.

Tout se passerait, la concernant, comme si une partie des Français revendiquaient simultanément de rester en quelque sorte dans l'UE et la MU, et d'en sortir, d'en contester à la limite le mode de gouvernance et de le conserver. Comme si les échecs de l'UE et de la MU, observés par un certain nombre d'économistes (Cf. Supra), l'étaient assurément aussi par les acteurs de base, et en particulier la faible croissance et le développement du chômage

de masse..., mais qu'au final la croyance dans le mythe et le grand récit européen freinait voire compensait jusqu'à aujourd'hui les critiques.

Cette ambivalence est au cœur de la convention sociale de légitimation du système de l'euro. Les abstentions, qui durant ces dernières années ont suivi des courbes ascendantes, et qui ne font pas à proprement parler remonter d'informations claires dans les centres décisionnels nationaux et européens, laissent à ces derniers d'importantes marges de liberté pour interpréter les préférences de base. Et pour en quelque sorte les reconstruire pour partie selon leurs propres intérêts. Les abstentions vont en particulier en augmentant avec le temps et la complexification croissante de l'UE à mesure qu'elle s'élargit. En France, lors des législatives européennes, la progression du taux d'abstention ne connaît qu'une seule pause en 1994 et se stabilise en 2014 en suivant la série suivante : 1979 (39,3 %), 1984 (43,3%), 1989 (51,2%), 1994 (47,3%), 1999 (53,2%), 2004 (57,2%), 2009 (59,4%), 2014 (57,70%). Même si c'est à moindre degré, les taux d'abstention aux législatives européennes augmentent aussi dans l'ensemble de la zone euro et y sont respectivement, en moyenne, en 1989, 1999, 2004, 2009 et 2014, de : 39,7 %, 53,2 %, 55,4 %, 57% et 56,89%.

Le schéma économiquement rationnel, qui voudrait que les agents et citoyens souverains aient successivement mandaté les États membres et la Commission, ne correspond au total pas à une réalité historique qui est bien plus complexe, et dans laquelle la politique et l'économie politique, ainsi que les croyances sociales et conventions, vont jouer des rôles majeurs. Le poids des facteurs marchands, et particulièrement celui de la globalisation financière (Weinstein, 2010), est assurément déterminant. Mais la thèse ici soutenue est que, parallèlement à la faiblesse de prise de parole et aux désirs ambivalents des populations, un certain nombre de facteurs sociopolitiques se distinguent en importance. Les crises de confiance politique, depuis la fin des trente glorieuses, vont notamment accompagner les rapports entre les mandants-citoyens et les mandataires-politiques. Elles vont, tout en s'accroissant, désigner en quelque sorte l'UE structurée par une MU comme une sorte de recours.

4. Construction et reproduction du compromis institutionnalisé

4. 1. Le basculement des stratégies des États

En rupture sur cette question avec le mainstream, l'économiste néoclassique J. J. Rosa (2011) n'hésite pas à parler à propos du système de l'UE et de la MU, dans une première

acceptation du terme « politique » qui l'applique aux stratégies de pouvoirs des groupes d'acteurs et des organisations, aux oppositions et aux coalitions sur lesquelles elles débouchent, de la constitution de *cartels d'intérêts* à l'origine de la monnaie unique. En ce sens « ...la raison de l'euro tient à l'intérêt des débiteurs structurels : États, banques, grandes entreprises. Ce sont avant tout des considérations et des avantages financiers qui fondent la création de leur cartel », Rosa, 2011, p. 88). Il avance que le système de la MU va correspondre à des « intérêts particuliers... de « factions », ou groupes de pression, et non à l'intérêt général, ni véritablement à l'ambition d'une influence déterminante dans les affaires du monde », Rosa, 2011, p. 61). On peut reprendre cette idée centrale de cartel en la replaçant dans le cadre épistémologique très différent qui est le nôtre, et plus particulièrement dans celui de l'école de la régulation expliquant comment se forment les *compromis institutionnalisés* (Boyer & Saillard, 2010). C. André définit notamment un compromis institutionnalisé, qui résulte du jeu complexe d'un certain nombre de rapports de forces et de coalitions pesant sur les prix, mais étant aussi producteur de règles et de coordinations « hors marché », comme ce qui résulte « ... d'une situation de tensions et de conflits entre groupes socioéconomiques pendant une période longue, à l'issue de laquelle une forme d'organisation est mise en place, créant des règles, des droits et des obligations pour les parties prenantes » (André, 2002, p. 146).

Historiquement, la construction du compromis européen de l'UE doit d'abord être expliquée dans un contexte de basculement des stratégies des États des anciennes CEE. Ces derniers vont très longtemps hésiter à déléguer des responsabilités à une administration centrale et transnationale.

Plusieurs politologues situent en effet, approximativement au début, et dans la première moitié des années 80 (Crespy & Petithomme, 2009, p. 16), la fin d'une période assez longue durant laquelle le projet de faire avancer l'UE, et les États-Unis d'Europe au sens de J. Monnet (Cf. Supra), est politiquement et concrètement mis en sommeil. L'idée d'une union entre États, qui ne soit donc pas seulement une association basée sur de simples bases coopératives au sens de ce que développeront les traditionnelles CEE, qui régulerait en particulier sur le fond les rivalités étatiques ayant eu une responsabilité majeure dans les conflits militaires du XXe siècle, a été lancée dans l'immédiat après-Seconde Guerre mondiale. Traumatisées par les guerres du XXe siècle, conservant le souvenir de la grande crise de 1929, les sociétés européennes sont toutefois généralement entrées dans un régime de régulation keynésien -

fordien de soutien de la demande qui se révèle assez stable dans la durée. Les taux de croissance durant la période dite des trente glorieuses sont importants. La mondialisation et la globalisation financière n'y ont pas encore les développements et les impacts qu'elles auront plus tard.... Globalement, l'électorat n'est pas majoritairement préoccupé d'union. Et une raison majeure à la mise entre parenthèses du projet d'union est que les classes politiques dominantes de plusieurs États, face à des électeurs a priori davantage soucieux de la conservation dans l'espace national des droits souverains qu'ils leurs ont confiés ainsi qu'aux fonctions publiques, se refusent à prendre le risque d'être amenés à déléguer trop de responsabilités à une entité administrative supranationale. L'action d'un certain nombre de pères fondateurs comprenant des hauts fonctionnaires publics internationaux, comme Jean Monnet et des hommes politiques comme Robert Schuman, va d'ailleurs tendre dans la période antérieure aux années 80 à s'opposer aux conceptions qu'ont notamment du périmètre national les classes politiques britanniques et les gaullistes français. Certains politologues, reconstituant dans cette période l'histoire des soubassements du programme de la MU, montrent à propos de ces fondateurs de l'idée d'union qu'« ils n'ont pas réussi à imposer les projets d'Europe politique et fédérale dont il avait été question lors du congrès de La Haye (1948), et ont dû composer avec l'attachement des responsables nationaux à la souveraineté de leur pays et à ses attributs » (Costa & Brack, 2013, p. 230). On peut ajouter que les coalitions entre groupes d'acteurs et organisations, qui seront de nature au sens régulationniste à faire avancer par la suite le projet d'union, sont à l'époque d'autant moins prêtes qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires nationaux, anticipant de manière très négative les transferts de responsabilité vers une sorte de corps de super fonctionnaires européens, rejoignent plutôt certaines positions plutôt favorables à la continuité d'un programme plus simple de coopérations à dominantes économiques entre États (Mény, 1993).

De manière formelle, c'est avec la signature en 1986 de l'Acte Unique européen que le processus de décision européen va en quelque sorte se débloquent en faisant, officiellement, renaître le projet d'union. Plusieurs actes politiques et communautaires décisifs se succèdent à partir de cette date à cadence rapide. En 1988, un an seulement avant la parution du rapport Delors (1989) généralement considéré comme donnant une impulsion forte au processus décisionnel européen, le modèle Cecchini chiffre de façon très ambitieuse, en entrant dans les détails microéconomiques et en les reliant à une macroéconomie globale du projet, les avantages de la future MU. En 1989, précédant toutes dispositions éventuelles qui prévoiraient des rapprochements institutionnels et politico juridiques plus avancés entre pays, la réunion du

Conseil européen de Bruxelles scelle en particulier un accord à dominante économique qui porteur la réforme des finances communautaires... Pour éclairer le système des causes et des effets, qui va présider à la construction effective et à la reproduction de l'UE et de la MU, ce qu'il faut expliquer c'est alors, sur la base de ce phénomène de mise entre parenthèses durant une longue période dudit programme, à la fois le retournement assez brutal des grandes options décisionnelles et stratégiques publiques, et ce que J. J. Quermonne (1992, 1994) nomme un certain phénomène de *précipitation* du procès de décision. Les économistes et politologues américains, observant la situation outre-Atlantique au travers de leur double expérience économique et socio institutionnelle d'une MU qui fonctionne et se reproduit déjà dans la longue période, sur la base autrement dit d'un régime de régulation structuré par une forme institutionnelle étatique fédérale suffisamment stable, associent également ce mouvement d'accélération assez désordonnée du processus décisionnel européen au verbe « déborder » (spillover).

Dans la pratique, dans un contexte d'importantes fractures entre les classes sociales qui tendent à rejeter le traité à mesure qu'elles sont moins bien placées dans l'échelle des revenus et des statuts, le traité tend en effet à déléguer des responsabilités sans véritables mandats explicites pour le faire. Des décisions sont en l'occurrence prises et s'enchaînent avant même les concertations politico administratives qui auraient permis de mieux les planifier, des initiatives pratiques trop hasardeuses exigent des retours en arrière coûteux en termes financiers et d'énergies dépensées... Et il apparaît au final que le programme européen s'apprête, sans visibilité économique et politique suffisante, à transférer certains droits souverains vers des centres décisionnels finalement assez mal identifiés. Le procès de décision européen semble en ce sens loin d'exprimer une recherche téléologique de one best way, et en particulier: « ... la plus grave critique que l'on puisse opposer aux accords de Maastricht porte sur l'incertitude qui entoure sa finalité... De cette incohérence l'opinion publique prend conscience aujourd'hui. Et elle redoute en l'absence de projet explicite que le processus en chaîne décelé depuis longtemps par les politistes américains sous le nom de spillover ne mène l'Europe dans une fuite en avant », Quermonne, 1992, pp. 807-808).

Il est difficile à ce stade de notre analyse de poser strictement l'hypothèse, à l'instar de la théorie du Capitalisme Monopoliste d'État (CME), selon laquelle les comportements des classes politiques sont plus ou moins entièrement déterminés par ceux des classes économiques dirigeantes possédant les grands moyens de production. Certes, les écoles d'où

proviennent les grands dirigeants économiques et politiques sont souvent les mêmes. Et il est clair que l'intérêt des États est de survivre grâce à une fiscalité qui ne remplit les caisses de ses administrations que si le capitalisme se porte bien, et si les grandes entreprises maintiennent peu ou prou leurs taux de profit. Pour autant, si BusinessEurope essaie et parvient très tôt dans l'histoire de l'UE et de la MU à faire pression sur la Commission pour qu'elle réalise les intérêts du grand capitalisme européen, il demeure impossible d'occulter, à moins de passer par une hypothèse selon laquelle l'idéologie capitaliste masquerait quasi systématiquement aux hommes la réalité de leurs conditions d'existence matérielles, l'influence des marchés électoraux dans la conduite des affaires économiques. Ce qui conduirait à des hypothèses fortement déterministes, et difficiles à soutenir de manipulation des consciences. L'existence de marchés politiques, qui sur le plan de la confrontation entre l'électeur et l'offre politique ne sont pas que formellement libres, oblige à des hypothèses différentes. Si l'on applique ce faisant une grille d'analyse en termes de rationalités politiques de réélection, en la dégagant d'un modèle trop limité de maximisation des voix, l'intérêt qu'ont les hommes politiques à leur réélection peut clairement se heurter à l'époque, pour ceux qui vont se prononcer pour le traité, à des contestations populaires leur reprochant de déléguer des responsabilités politiques sans y être vraiment mandatés. Ce qu'il faut alors expliquer c'est pourquoi, durant la décennie 80, les classes politiques européennes vont en quelque sorte plus ou moins soudainement, à l'échelle de l'histoire depuis l'après-Seconde Guerre mondiale, considérer désormais ce risque électoral comme acceptable.

Dans le langage que nous avons introduit, l'offre du programme européen de transfert des souverainetés est d'abord le fait de la techno bureaucratie européenne.

4. 2. Les origines technocratiques, marchandes et politico fiscales de la monnaie unique

Notre hypothèse est qu'à l'origine le programme de la MU est en quelque sorte déjà prêt à être offert par une technocratie bureaucratique qui s'est développée dans la foulée des administrations des anciennes CEE. Des monopoles de compétences se sont construits (Cf. Supra). Des corps de hauts fonctionnaires internationaux se sont constitués et reproduits en acquérant une certaine autonomie décisionnelle... Le projet des pères fondateurs, qui est à la base de ce l'on pourrait appeler la culture organisationnelle de l'administration des anciennes CEE, a continué à y être travaillé et perfectionné. En prenant alors appui sur les théories de l'organisation de J. G. March & H. A. Simon (1958), on peut avancer que l'organisation

bureaucratique européenne a en quelque sorte en réserve au début des années 80 des programmes tout faits qui, même s'ils ne sont pas totalement opérationnels, visent le développement d'une union au final intégrée par une MU. Du point de vue de la théorie des organisations, la Commission est en effet un *construit social*, qui justifie en quelque sorte son existence, défend et développe ses rentes de situation, ainsi que le périmètre de ses prérogatives, par ses productions et spécialement la conservation et le perfectionnement d'un projet qui plonge ses racines dans l'histoire. Cette offre de programme par la Commission va en quelque sorte rencontrer un certain nombre de *demandes* qui vont accélérer la sélection, la construction et la mise en place en plusieurs phases des différents chapitres composant le programme d'UE. Plusieurs de ces demandes sont d'abord motivées par les avantages économiques d'une MU qui par définition s'accompagne d'une fixation définitive des changes. Elles émanent d'organisations marchandes, mais aussi de structures appartenant au champ public.

De grands groupes et ensembles industriels, en exerçant notamment un lobbying actif auprès de la Commission par l'intermédiaire de BusinessEurope, vont en premier lieu militer activement pour une fixation des taux de change qui promet d'entraîner au moins deux grandes séries d'avantages et d'augmentations corrélatives des taux de profit. D'abord une stabilité monétaire à l'intérieur de la zone, qui annule les surcoûts consacrés à l'assurance des échanges contre les risques de dévaluations, qui autorise des projets de prises de parts de marchés beaucoup plus importants du fait de la stabilisation des monnaies autorisant des horizons de prévisions plus longs et plus vastes... Ensuite des avantages en chaîne découlant de la diminution des coûts de transaction économique, à la fois sur les transferts de marchandises et d'argent qui élargissent les possibilités d'avantages concurrentiels, mais promettent aussi des recours au crédit et financements plus avantageux pour les entreprises. Parallèlement, en promettant d'entraîner une diminution des coûts de transaction sur les transferts d'argent, les changes fixes offrent de nouvelles perspectives pour les banques et les organismes financiers de gagner eux-mêmes de nouvelles parts de marchés supplémentaires sur le territoire de l'UE. D'importantes structures financières et plusieurs oligopoles bancaires ont plus généralement des intérêts majeurs à la libération du grand marché financier intra européen qui, à travers le mouvement général de globalisation financière, constitue un enjeu stratégique majeur en relation avec. La configuration d'organisations qui se forme toutefois à cette époque n'est pas seulement constituée de coalitions marchandes, dont certaines ont probablement déjà commencé à développer leurs pressions stratégiques sur l'administration

européenne dès la fin des années 70, mais aussi d'organisations publiques au travers des administrations fiscales et budgétaires.

La crise économique ayant en effet débuté au milieu des années 70, et celle-ci s'intensifiant par paliers, les dettes publiques augmentent à mesure que l'activité diminue, qu'elle restreint les rentrées fiscales, et que la dépense publique pour l'emploi croît à mesure que se développent différentes interventions étatiques destinées à gérer la crise. Dans un contexte de stabilité des monnaies, la diminution des coûts de transactions financières devrait a priori générer, en s'associant notamment au mouvement de baisse de l'inflation qui participe lui-même à la diminution des taux d'intérêt réels, des occasions d'emprunts pour l'État plus avantageuses. La fin des dévaluations compétitives, en supprimant les risques de spéculation à la baisse sur les monnaies qui dévaluent, et ses conséquences en termes notamment de refinancements coûteux pour les États ayant à payer des taux d'intérêt qui augmentent avec la défiance des marchés, est aussi politiquement perçue par les classes politiques comme diminuant potentiellement les risques de non-réélection. Alors que la crise s'intensifie, la perspective de refinancer la dette par l'emprunt en repoussant la charge dans l'avenir, le fait même que l'emprunt constitue parallèlement une méthode de refinancement socialement plus indolore que les prélèvements fiscaux directs, constituent en plus de la diminution des coûts financiers des avantages considérés, dans les calculs électoraux des hommes politiques et des gouvernements en place, comme de nature à faciliter les réélections et reconductions aux affaires. La perspective de ces avantages politico économiques va globalement motiver les classes politiques européennes à pousser les États vers la solution des changes fixes et d'une MU.

Comme vont le montrer toutefois en France les choix du gouvernement Mitterrand de 1981 à 1983, les politiques économiques publiques des États sont, dans la première moitié des années 80, d'abord axées sur des objectifs nationaux. Et comme on l'a noté (Cf. Supra), la renaissance de l'idée d'union, qui va rassembler les classes politiques européennes, n'est officielle qu'en 1986 avec la signature de l'Acte Unique. Compte tenu alors de l'ampleur des risques électoraux que prennent encore au milieu des années 80 les dites classes politiques, qui s'engageraient dans un programme de délégations de pans de droits souverains, lequel tend à être vécu par l'électorat comme une forme de déresponsabilisation politique, l'explication de la formation des coalitions politiques se mêlant aux coalitions marchandes dans le cadre d'une reconfiguration organisationnelle favorable à cette époque audit programme semble

insuffisante. Et ce d'autant plus que l'acteur de base, qui est absent des négociations entre organisations mettant en place les soubassements de l'euro, et qui n'est pas vraiment demandeur de MU au début des années 90 (Cf. Supra), n'a pas eu à connaître en moyenne au début des années 80 ledit programme qui fait encore partie des projets de la Commission.

En nous référant aux programmes institutionnels en gestion et en économie (Huault&alii, 2002 ; Orléan&alii, 2004), nous proposons l'explication suivante de la modification des calculs électoraux des classes politiques européennes qui, à partir du milieu des années 80, vont désormais accepter les risques de soutenir un programme fondé sur d'importants transferts politiques. Sur la base des recherches que nous avons effectuées, deux séries de facteurs politiques majeurs vont précipiter les reconfigurations organisationnelles aboutissant à l'accélération du processus décisionnel européen et à la formation, et reproduction, de son compromis institué. Conformément à la méthode régulationniste, on peut dater approximativement comme suit les différentes phases qui rythment à la fois l'évolution de la crise économique, et celle des crises politico institutionnelles de confiance qui traversent les pays membres de la future UE, ainsi naturellement que leurs interférences.

4. 3. Crises de confiance politique et du contrat social des pays membres, accélération du processus de décision européen et première phase de construction du compromis moderne

On peut d'abord avancer que la prise de conscience du caractère structurel de la crise économique, etsimultanément du fait qu'elle s'est avec le chômage de masse installée pour plusieurs années, ne s'effectue vraiment que dans la première moitié de la décennie 80. L'arrêt en France du plan Mauroy de relance de l'économie par la demande, en 1983, va clore avec ce qu'il est convenu d'appeler le « tournant vers la rigueur » une période qui a vu peu ou prou se succéder des politiques keynésiennes – fordienne soutenant, malgré plusieurs inflexions, la dynamique de la demande. La politique économique publique nationale, désormais, sera dite de *désinflation compétitive* (Lordon, 1996). À travers l'affaiblissement croissant du régime économique keynésien fordien, qui va de pair avec le revirement de tout un ensemble d'indicateurs économiques auparavant positifs, lesquels avaient accompagné les régularités socioéconomiques des trente glorieuses, de profonds changements du modèle de croissance et du régime de régulation sont désormais à l'oeuvre. Les évolutions économiques (hausse du chômage de masse, développement des flexibilités externes du travail, affaiblissement des négociations collectives...), s'accompagnent en particulier de plus en plus

durant la décennie 80 d'une crise institutionnelle de confiance dont les agents et acteurs politiques font concrètement l'épreuve. Lors des périodes électorales, dans les sondages, au sein des permanences de terrain, ces derniers enregistrent en effet de plus en plus de frustrations croissantes d'un électorat qui est à la recherche de nouvelles solutions et de nouveaux grands projets de société pour retrouver la croissance. Les travaux du Centre d'Étude de la Vie Politique Française (Cevipof, 2010) indiquent clairement (Cf. Supra) que la crise de confiance commence à se développer, plus particulièrement dans les pays européens, durant cette période charnière. Et qu'elle va s'amplifier jusqu'à nos jours (« Cette défiance vis-à-vis de la politique s'inscrit plus largement dans un contexte de pessimisme généralisé qui s'est installé en Europe après les Trente Glorieuses », Cevipof, 2010).

En France, et dans plusieurs autres pays de la communauté européenne, des doutes se développent autrement dit quant aux capacités, aux pouvoirs et aux volontés des classes politiques à faire sortir les économies de la crise qu'elle traverse. Une manifestation forte de cette crise de confiance est l'accélération notable des mouvements d'alternances gouvernementales. Dans plusieurs pays des CEE, mais particulièrement en France, une sorte de mouvement pendulaire s'enclenche à travers lequel les représentants des principaux partis politiques, qui parviennent aux affaires, et qui tendent désormais à poursuivre des politiques économiques de désinflation compétitive semblables, sont tour à tour élus, puis sanctionnés en quelque sorte par défaut dans une logique qui paraît être conjoncturellement celle du moins pire. Durant les décennies 80 et 90, et jusqu'à la transition des années 2000, trois périodes de cohabitation vont en particulier rythmer une sorte d'accélération de ce mouvement pendulaire. L'instabilité électorale et l'évolution des choix par défaut des populations s'intensifient et s'accroissent de telle sorte qu'elles finissent par générer des périodes de blocages institutionnels qui, alternativement, interdisent aux grands partis de droite et de gauche de gouverner seuls (1986-1988, 1993-1995, 1997-2002). Ce mouvement va de pair avec le développement d'une fracture, notamment observée et mesurée par nombre de politologues, entre la société civile et les principaux partis à la fois de droite et de gauche. Elle se traduit en particulier par le développement, d'une part d'une très forte volatilité électorale qui rend difficiles les prévisions à quelques semaines des instituts de sondage, d'autre part à travers le développement de formes d'abstentionnisme dont certaines masquent ce que plusieurs politologues nomment un « désenchantement démocratique ». Cette fracture s'élargit à mesure que les hommes politiques de sensibilités différentes vont être, de plus en plus, perçus comme menant des politiques macroéconomiques semblables qui ne parviennent pas à remettre les

économies sur les rails de la croissance (Lordon, 1996). J. Habermas(1978), et J. F. Lyotard (1979),observent en particulier très tôt les prémices de cette crise politico institutionnelle de confiance qui se développe dans les divers pays des CEE,et y revêt des formes sensiblement différentes en fonction de leurs configurations institutionnelles propres.

Leurs analyses mènent en particulier à considérer que, les organisations politiques éprouvant de plus en plus sensiblement les risques de délégitimation et de non-reconduction aux affaires et aux postes de responsabilité de leurs membres, leurs calculs électoraux vont les amener à se mettre de plus en plus activement à la recherche de nouveaux grands projets. Dans le vocabulaire de J. F. Lyotard (1979), que nous avons utilisé au début de ce texte en développant l'analyse de la mythologie du grand marché, les classes politiques vont de plus en plus pour maximiser leurs chances de réélections prospecter les possibilités de tenir à leurs électeurs de *grands récits* sur l'avenir d'une société renouée qui pourrait, à nouveau, promouvoir le bien-être, la diminution du chômage, la croissance et le développement.

J. Habermas (1978), qui annonce l'entrée en crise du modèle capitaliste traditionnel, en l'occurrence frappé par la crise et éprouvant des difficultés pour la dépasser, observe très tôt les prémices d'une double remise en cause de la valeur-travail et de la confiance dans des classes politiques qui, notamment, seront tout particulièrement contestées lors des événements de mai 1968. Et plus largement le développement de certaines formes de déstructuration du contrat social, et partant des grands projets structurant le *vivre ensemble* dans la Cité. Ses thèses sont cohérentes avec celles de J. F. Lyotard qui mettent l'accent sur la constitution d'une sorte de vide politique en matière de grands objectifs à faire partager aux populations, lesquels se révèlent en l'occurrence capables de générer des représentations communes de l'avenir de la Cité, qui participent à entraîner les pratiques de ses membres dans des directions également plus ou moins communes et qui recèlent une puissance de coordination des comportements, et partant de préservation de l'équilibre social, plus forte. Plusieurs travaux de recherche vont alors établir un rapport clair entre la recherche par les classes politiques de nouveaux grands récits et l'accélération du programme européen.

Les calculs électoraux des classes politiques vont progressivement s'adapter aux évolutions de l'opinion publique qui, à partir du milieu de la décennie 80, font que les risques de délégitimation liés au fait de ne pas répondre rapidement aux frustrations et tensions découlant immédiatement de la crise, et de l'éloignement des trente glorieuses, deviennent

progressivement importants. Et plus importants que les risques à s'engager dans une politique économique fondée sur un certain nombre de délégations de pouvoirs et une certaine déresponsabilisation politique. D'une part, le risque de soutenir un programme justifiant les transferts de pouvoirs est lié au rythme de réalisation du programme européen. A contrario, le risque de non-réélection découlant de réponses insuffisantes à la crise de confiance politique se manifeste à très court terme, voire immédiatement lors de chaque rendez-vous électoral. La première cohabitation de 1986-1988 va largement attester de cette différence entre les prises de risques et ramener les classes politiques à des anticipations de court terme qui considèrent comme plus urgent de s'engager pour l'UE en multipliant les promesses pour demain. Simultanément et d'autre part, les classes politiques testent en quelque sorte progressivement la capacité du mythe du grand marché à interpeller l'imagination des populations, à la faire rêver d'une autre société possible à mesure que se construit la convention sociale de légitimation de l'UE et de la MU (Cf. Supra). Les calculs électoraux vont évoluer en particulier dans la mesure où les hommes politiques observent qu'ils peuvent s'appuyer sur autant de croyances sociales (Orléan, 2002) qui espèrent de manière ambivalente la construction d'une nouvelle société de croissance.

D'une certaine façon, le nouveau programme européen arrive en quelque sorte à point nommé pour constituer, vers la fin des années 80, un recours pour les classes politiques cherchant à se reproduire à leurs postes. On peut d'ailleurs avancer que l'aptitude des classes politiques à soutenir les grands récits européens va, dans la seconde moitié des années 80, aller en augmentant à mesure que les critiques émanant des acteurs de base à l'égard de la politique de désinflation compétitive se font plus pressantes. Cette dernière réduit en effet l'inflation dans d'importantes proportions, mais au prix d'un fort développement du chômage qui, à l'époque, est déjà « de masse », et au prix d'importants transferts de revenus qui s'effectuent depuis les ménages vers les entreprises en annonçant une période de fortes augmentations des inégalités (Lordon, 1996). Au milieu des années 90, plusieurs économistes vont d'ailleurs considérer, en ayant en main tous les indicateurs et les calculs nécessaires sur la période qui vient de s'écouler, que les effets contre-productifs d'une politique macroéconomique centrée sur la seule réduction de l'inflation, l'offre et la rigueur, sont de plus en plus importants, en freinant progressivement la croissance, mais aussi en commençant à ronger en quelque sorte le potentiel de croissance des années futures. Ces contre-productivités vont en particulier être le produit, certes du choix en lui-même exclusif d'une politique de l'offre par les gouvernements appliquant le même type de politique macroéconomique, mais aussi celui de

l'exclusivité de cette politique qui va en l'occurrence être appliquée à la fois trop longtemps, et de manière trop intense (Fitoussi, 1995 ; Lordon, 1996). De fait, on va alors observer une sorte de crise de l'offre de programmes de politiques économiques publiques, de moins en moins différenciée, par des classes politiques européennes privilégiant de plus en plus exclusivement l'objectif de désinflation compétitive. Lequel va aboutir à élargir le décalage entre l'action des dites classes politiques et les attentes de la société civile et des populations en l'occurrence confrontées aux menaces d'aggravation de la crise économique (« La crise du politique a... plusieurs facettes : pauvreté des idées, des programmes tentant de concilier, dépasser ces contradictions », Moreau Defarges, 1993, p. 97). On peut en ce sens avancer, en reprenant le vocabulaire de J. F. Lyotard (1979), que l'engouement politique manifesté par les instances politiques pour le programme de Maastricht est lié au fait que les représentations auxquelles le programme renvoie, les promesses attachées au mythe européen (Cf. Supra), vont en quelque sorte occuper la place laissée vacante par les anciens grands récits sur la croissance en voie de déstructuration.

Le poids des logiques systémiques d'adaptation, de survie et de reproduction des classes politiques dans la construction du compromis européen en voie d'institutionnalisation, et sa reproduction, est donc déterminant. Ces dernières vont en effet massivement mandater les administrations nationales, ainsi que la Commission et ses bureaux pour qu'ils travaillent dans l'urgence à la construction du programme européen. La chute du mur de Berlin en 1989, puis la dislocation de l'URSS fin 1991, vont ensuite avoir des conséquences majeures sur la *fuite en avant* des États européens concernés vers le programme de Maastricht (Quermonne, 1992, 1994), et la reproduction quasiment à l'identique jusqu'à nos jours du programme de l'UE. Il s'agit à l'époque d'événements impossibles à anticiper, car participant des méandres plus ou moins aléatoires de l'évolution historique des sociétés, qui nourrissent par conséquent au sens des théories des organisations la catégorie des logiques décisionnelles aléatoires de L. Sfez (1992, 2004).

4. 4. La dislocation de l'URSS et le développement de nouvelles coalitions politiques et organisationnelles

Eu égard aux changements que connaissent les modes de régulation (Boyer & Saillard, 2002) entre la période fordienne keynésienne et nos jours, et parmi les transformations sociales majeures qui vont se produire dans la foulée de ces deux événements géopolitiques

d'importance mondiale, figure en effet l'impossibilité désormais, pour l'ensemble des partis de gauche européens, de s'appuyer pour convaincre leurs électeurs sur l'existence matérielle de certains modèles d'organisation de la production alternatifs au modèle capitaliste. Tant que des modèles de planification centralisée conservaient une existence matérielle, illustrée par le fonctionnement pérenne de sociétés tout entières organisées de manière radicalement différente, les contestations qui traversaient le modèle et les cultures capitalistes, particulièrement en période de crise, pouvaient toujours s'appuyer sur des éléments de preuve tangible afin de justifier l'existence d'alternatives et la possibilité de changements importants. Porteurs d'autres visions de l'organisation économique des sociétés, les partis d'opposition canalisait en quelque sorte en même temps certaines espérances de changements plus ou moins radicaux du système de production, de répartition et de consommation du produit social. À partir du moment où les preuves matérielles à cette échelle d'une autre organisation économique possible disparaissent, les ressorts des crises du système capitaliste sont d'une certaine façon, pour employer une formule de J. Habermas (1978), mis à nu. Pour toute une partie des populations, il devient autrement dit très difficile de trouver des supports tangibles leur permettant, en imaginant des sociétés aux finalités différentes, de penser des changements possibles et importants de leur situation.

Concrètement, le nombre des adhérents de tous les partis communistes européens va commencer à partir de ces deux événements géopolitiques à rapidement chuter. Parallèlement, sur le plan doctrinal, les partis socialistes européens connaissent une période de refondation qui les amène à se rapprocher de certaines conceptions sociales-démocrates auparavant situées plus aux centres des échiquiers politiques. Il se produit autrement dit ce que certains chercheurs nomment une « décomposition des repères idéopolitiques » (Moreau Defarges, 1993, p. 97) qui, en générant une refonte des grandes idéologies politiques, va avoir des conséquences déterminantes sur l'accélération du programme de Maastricht. Le mythe européen va aussi constituer un grand récit sur l'avenir pour les forces de gauche européennes et, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les forces politiques dominantes de droite et de gauche, par ailleurs opposées sur toutes sortes de dossiers et de réformes, sont peu ou prou amenées à se retrouver autour du même grand projet commun de société européenne. Sur ces bases, de nouvelles coalitions politiques objectives, d'une grande puissance, vont désormais participer activement à partir du début des années 90 au développement et à la reproduction du programme de l'UE et de la MU et à l'institutionnalisation du compromis qu'il exprime. Quels que soient désormais les

gouvernements, issus des partis dominants qui vont alternativement parvenir aux affaires dans l'ensemble de l'UE, ils mettront leurs forces au service de l'accélération du procès de décision européen en accompagnant la réalisation des grands intérêts marchands et technobureaucratiques européens. Ce qui va amplement se vérifier dans la constance des soutiens politiques qu'apportent les forces politiques dominantes de droite et de gauche aux grands récits sur l'UE et la MU (Cf. Supra).

Ce qui explique le phénomène de reproduction du système européen, continuant à s'appuyer quasiment à l'identique sur les règles instituées par le traité de Maastricht, malgré ses contreproductivités, malgré les crises et les critiques qu'il engendre, tient à notre sens aux particularités des coalitions qui vont se constituer entre les classes et organisations politiques européennes des différents pays membres d'une part, les organisations technobureaucratiques spécifiquement européennes au premier rang desquelles la Commission et la BCS d'autre part. Dans le contexte de ces vingt dernières années, les nouvelles coalitions politiques vont en particulier déléguer à ces dernières un certain nombre de pouvoirs qui ne sont pas seulement d'ordre administratif. La constitution de l'UE et de la zone euro, leurs élargissements, bénéficient de la puissance des coalitions politico administratives qui se forment qui vont constituer, au centre des coalitions marchandes industrielles et financières intéressées aux avantages économiques de la MU, le vecteur majeur de la dynamique des reconfigurations organisationnelles qui débouchent sur l'institutionnalisation du compromis européen. Mais la première particularité de ce compromis institutionnalisé qui se solidifie avec les années est de placer, en son centre, une structure technobureaucratique déléguée de telle sorte que le programme va continuer à évoluer en aspirant en quelque sorte davantage de pouvoirs depuis les classes politiques et les États de la périphérie tout en tendant à les déresponsabiliser de plus en plus. La seconde particularité de ce compromis est qu'il va se bâtir en conservant, quasiment en l'état, le retard institutionnel initial observable entre la construction de l'Europe économique et celle de l'Europe sociale et politique. D'une certaine façon, le programme de l'UE et de la MU va figer l'objectif de désinflation compétitive, il va l'enfermer en l'institutionnalisant dans les règles de la politique économique de convergence du traité de Maastricht. L'objectif du plus petit taux d'inflation possible pouvant déjà être considéré comme le résultat d'une sorte de vision technopoliticienne des politiques publiques des sociétés, qui exagère notamment de façon systématique les risques inflationnistes, et non comme le fruit de politiques au sens de la gestion par définition adaptative de la Cité. Il va en

même temps figer le phénomène initial d'inversion entre les priorités institutionnelles (Cf. Supra) qui va se reproduire quasiment en l'état jusqu'à nos jours.

4. 5. Le caractère inachevé et figé du compromis institutionnel européen et l'autonomisation croissante de la techno bureaucratie européenne

En économie, sociologie et sciences politiques, de nombreux chercheurs se sont durant ces dernières années retrouvés autour d'une idée centrale, qui conserve aujourd'hui toute son actualité, selon laquelle le compromis de l'euro est dès l'origine structuré autour d'une inversion entre les priorités économiques et les priorités institutionnelles et politiques. Ce phénomène d'inversion, que démontre par exemple à l'origine la priorité donnée aux affaires financières à travers la tenue du Conseil européen de Bruxelles de 1989 (Cf. Supra), est plus généralement observable à travers le retard de construction de nombre des segments proprement socio institutionnels dudit programme. De très nombreux phénomènes en attestent comme la non-harmonisation des droits sociaux sur le territoire de l'UE, laquelle continue à avoir une responsabilité déterminante dans les processus de délocalisation compétitive et de dumping salarial, comme la faible avancée du syndicalisme européen (Hassenteufel & Pernot, 2009) qui, parallèlement à l'insuffisance manifeste du nombre de Comités d'entreprise européens sur le territoire de l'UE, handicape le développement du dialogue social et celui d'un certain nombre de contre-pouvoirs à cette échelle... Sur le plan théorique, ce phénomène d'inversion renvoie globalement à l'idée selon laquelle la reproduction de l'UE et de la MU n'obéissent, toujours pas, au principe fondamental selon lequel les économies s'encastrent en règle générale dans des structures et configurations institutionnelles (Polanyi, 1983 ; Granovetter, 1985). Et celui connexe selon lequel, sans encastrement institutionnel, les dites économies n'ont pas de règles du jeu définies extérieurement suffisamment légitimes et prégnantes pour les réguler. L'absence de ces règles du jeu économiques laissant, dans une double vision postkeynésienne et institutionnaliste, libre cours à la libération du principe marchand pur qui, à l'instar de l'Économie de grandeur marchande au sens de L. Boltanski & L. Thévenot (1991), n'a à proprement parler aucune limite quant à la marchandisation du plus grand nombre de choses et du travail. Le capitalisme purement marchand sans règles, a fortiori dans des contextes où lui-même subit une mutation à travers le développement de l'économie et de la globalisation financière, devenant susceptible de générer de très nombreuses formes de désordres et de crises affectant jusqu'à sa propre reconduction (Guillaume, 1975, 1978 ; Aglietta & Orléan, 2002)

Dans la foulée de l'expression de Samir Amin (2010), selon laquelle ledit système européen a en quelque sorte mis d'emblée « la charrue avant les bœufs », de nombreux chercheurs appartenant à des écoles ayant des sensibilités différentes considèrent, dans une acception proche, que la forme et le compromis institués de l'UE sont fondamentalement *inachevés* (« ... la construction européenne, découlant du traité de Maastricht, apparaît inachevée sur le plan politique : les pays de l'Union monétaire européenne ont institué un pouvoir monétaire unifié, concentré entre les mains de banquiers centraux indépendants, sans se doter d'un pouvoir politique de même échelle territoriale », Plihon, 2013, p. 118). B. Martinot (2003) évoque l'institution d'une monnaie historiquement détachée de ses attributs habituels, ou encore la construction d'une « ... monnaie étrange sans État, sans budget central, sans direction politique » (p. 11). Laquelle s'accompagne d'une certaine vacuité politique du traité de l'UEM qui renvoie à des « ... contradictions non résolues sur la nature de la monnaie unique dans ses rapports avec le politique » (p. 14). Ce dernier met en particulier en exergue l'idée centrale selon laquelle les États membres ont historiquement pris, sous la poussée des classes politiques dominantes européennes dont nous considérons qu'elles ont cherché par là même à gérer les crises de confiance qui les frappaient, le risque des abandons de souverainetés, et partant celui du développement d'un certain nombre de déficits démocratiques. Ce qui peut s'exprimer comme suit : « c'est une volonté politique tenace... qui a fixé l'architecture économique de la zone euro jusque dans ses moindres détails. Et pourtant, le grand pari tenté par le traité de Maastricht est bien celui d'une union monétaire sans rapprochement politique préalable des États membres... » (Martinot, 2003).

L'analyse politico juridique que certains politologues font aujourd'hui de la structure des traités européens et des règles qui se sont accumulées dans le même esprit depuis plus de vingt ans, en se plaçant notamment du point de vue du droit constitutionnel, rejoint totalement ces réflexions. Ce qui est dénommé ci-dessous, dans le cadre d'une analyse de la constitutionnalité du système européen, comme « méthode communautaire », ne renvoie en effet ni aux règles supérieures d'une organisation internationale classique, ni à celles des Constitutions structurant traditionnellement, soit une confédération, soit une fédération. Ce que l'on nomme ici méthode communautaire renvoie à un ensemble de règles d'organisation générale de la vie politique, et donc des économies, qui se sont en quelque sorte bâties et articulées entre elles à mesure que sur un plan empirique l'UE et la MU se construisaient. Ladite méthode, historiquement d'un type nouveau et propre aux spécificités institutionnelles

de l'UE et de son compromis, inaugure en quelque sorte à l'intérieur d'un nouvel assemblage original un nouveau mode de gouvernance, un nouveau mode d'exercice du pouvoir européen qui aboutit au final à considérer l'administration, la bureaucratie et la technique comme des sources de droit parallèlement aux sources d'essence politique. Le concept régulationniste approprié pour analyser la formation de cet espère de droit supérieur du politique est celui d'*ordre constitutionnel* (Boyer, 2002, p. 540).

En ce sens, tous les termes de la proposition politico juridique et constitutionnelle suivante, qui essaie de synthétiser les analyses de nombre de recherches menées depuis plusieurs années sur ce terrain, sont importants. L'énoncé en est un peu long. Mais il résume à notre sens totalement, du point de vue du droit et de cet ordre constitutionnel, donc des structures juridico politiques fondamentales régissant la vie politique des sociétés, le problème majeur posé par la filiation des traités et l'architecture même du système de l'UE. A savoir que ladite méthode, qui renvoie à la préséance de la Commission et de la BCE dans nombre de domaines, va faire partie du socle juridico politique du compromis européen. Elle va elle-même finir s'institutionnaliser dans la pratique en s'imposant comme une sorte de quasi-loi ou vécue comme telle mais n'en ayant naturellement pas, au sens classique de l'expression, la légitimité en étant produite par des Assemblées représentatives considérées comme les reflets des intérêts matériels et moraux de ceux qui la mandatent. La proposition suivante, qui n'émane pas de chercheurs adoptant les principes du programme institutionnaliste particulièrement dans ses versions régulationnistes et conventionnaliste, revient à avancer que l'architecture des règles de l'UE structurée par une MU au sens du traité de Maastricht a en quelque *institué* le principe des déficits démocratiques: « Le problème de l'Union tient à ce qu'elle s'est affirmée comme une méthode d'intégration, puis comme un système politique à part entière sans théorisation préalable et sans énonciation d'un modèle clair a posteriori. Certes le traité de Lisbonne – qui s'inspire largement de la Constitution européenne à cet égard – comporte, pour la première fois, des dispositions relatives à la démocratie à l'échelle européenne, et précise quelque peu les logiques institutionnelles de l'Union. Toutefois, il n'énonce pas les principes d'un nouveau type de régime et s'en tient au constat du syncrétisme: l'Union reste un système politique qui emprunte des éléments à la confédération, à la fédération ainsi qu'à l'organisation internationale classique, tout en cultivant la « méthode communautaire » des origines. Cette situation permet de satisfaire les responsables politiques nationaux, qui ont des opinions contrastées de l'intégration européenne, mais elle complique la légitimation de l'Union ainsi que son analyse. Après plus

de cinquante ans de débats scientifiques, les chercheurs ne s'accordent que pour reconnaître la complexité de ce système politique, qualifié d'hybride, de forme inachevée » (Costa & Brack, 2013, p. 226).

Notre hypothèse est que la forme spécifique de cette institutionnalisation, qui est également celle du principe de désinflation, ainsi que le caractère figé de la construction européenne, résultent d'un double mouvement d'ordre sociopolitique qui est au cœur des contradictions du système européen selon le traité Maastricht. D'un côté, durant les décennies 90 et 2000, les classes politiques dominantes nationales entrent en quelque sorte dans une période d'inertie et d'atrophie. Leurs calculs politiques de reproduction impliquent de résister à la crise de confiance qui les mine leur légitimité en devenant des vecteurs essentiels de la reproduction de l'UE et de la MU, et en utilisant le mythe européen pour séduire l'électeur. Cette stratégie de reproduction ne peut en même temps qu'avoir pour conséquence l'institutionnalisation d'un pouvoir central de type techno bureaucratique qui risque d'aspérer un certain nombre de prérogatives des classes politiques et des États périphériques. Il est donc également capital pour lesdites classes d'adopter à l'égard de cette délégation de la périphérie vers le centre une attitude privilégiant la prudence, voire le freinage de certaines évolutions. D'autant plus que, si le programme européen allait jusqu'au bout de sa logique, ces mêmes classes pourraient se diluer plus ou moins dans un État fédéral européen naissant qui s'accompagnerait de la constitution d'une nouvelle classe politique européenne. Les calculs politiques vont alors se figer. Il faut construire et reproduire le système de l'euro, mais pas jusqu'au point de renverser les priorités institutionnelles qu'il a adoptées dès le départ. Pas jusqu'au point de militer pour une véritable politique commune, un droit social homogène, et l'instauration d'un dialogue social permanent favorisant le développement de la Confédération Européenne des Syndicats. D'où l'observation d'un certain nombre de politiques remarquant les comportements ambivalents de plusieurs membres des classes politiques européennes qui, semblant par exemple d'accord avec les positions de la Commission sur tel ou tel dossier, les critiquent lorsqu'ils sont de retour à des tribunes spécifiquement nationales (Costa & Brack, 2013). Le phénomène d'autonomisation croissante du centre technocratique peut alors s'expliquer comme suit.

Si les classes politiques européennes n'ont pas intérêt à accélérer la constitution d'une Europe sociale et politique, si les gels de positions et l'inertie auto entretenue se satisfont de laisser l'UE dans une position durablement inachevée sur le triple plan politique, juridique et

syndical, alors c'est aussi le contrôle exercé par les classes politiques et les États de la périphérie qui se déstructure en laissant le centre techno bureaucratique de l'UE se développer. D'autant que ce développement profite de toutes les divisions entre pays membres. D'une certaine manière, en ayant désigné comme légitime pour agir en leur nom une techno structure bureaucratique européenne, et après lui avoir durant vingt ans délégué des pouvoirs en accompagnant le processus de délégation d'un contrôle minimal voire de pas de contrôle du tout, comme finit par l'attester couramment la transposition mécanique des directives européennes dans les droits nationaux, tout se passe comme si la mécanique bureaucratique ainsi créée et instituée s'auto reproduisait. Et comme si l'ordre constitutionnel (Cf. Supra) protégeait son auto reproduction. D'où la situation économique actuelle qui amène souvent à interroger la rationalité des États membres qui en quelque sorte s'obstinent dans les mêmes voies de politique économique publique qui ont déjà largement démontré leurs caractères contre-productifs qui plus est en périodes de récession. Tout ceci mène à penser que la machinerie technocratique européenne, réduite à une administration mécanique de règles, poursuit d'une certaine façon sur sa lancée en n'étant plus vraiment pilotée par les classes politiques, et dont par les populations, sur la base d'une bureaucratie qui fait ce pour quoi elle a été créée sans être politiquement sanctionnée par lesdites populations.

D'où aussi l'étonnant phénomène parfaitement décrit par J. P. Fitoussi (2002) à travers lequel ledit centre continue, sans vraiment se heurter aux contrepoids voire aux contre-pouvoirs nécessaires, à aspirer en quelque sorte les pouvoirs et les responsabilités proprement politiques légitimés par des mandatements populaires de la périphérie. Sur le plan pratique, une vérification expérimentale de cet état de fait est le comportement des commissaires européens qui, peu ou prou, au plus haut niveau des hiérarchies gouvernementales des différents pays membres, interpellent aujourd'hui des élus nationaux en les menaçant de sanctions s'ils n'appliquent pas correctement les règles européennes (Ohana, 2014). Un peu comme si, eu égard aux règles coutumières des Républiques et démocraties, la préséance traditionnelle du donneur d'ordres politiques sur l'exécutif administratif allait en quelque sorte en s'inversant.

Pour répondre à une des questions du congrès, le type d'analyse qui précède, qui s'intéresse aux problématiques politiques des souverainetés démocratiques, entre à part entière dans le champ des sciences économiques modernes.

5. La responsabilité de l'économie politique : Pourquoi un débat sur les pertes de démocratie entraînées par le programme de la monnaie unique selon les règles du traité de Maastricht ?

Dans l'histoire des sciences économiques, il y a eu des périodes où le principe de scientificité dont les sciences économiques orthodoxes croyaient pouvoir se réclamer renvoyait par exemple, et notamment, la question des inégalités hors du champ d'analyse de l'économiste. Théoriquement vouée à faire des préconisations en matière de mesures de politiques économiques, se conformant souvent à la théorie de l'équilibre général pour émettre des propositions visant l'amélioration de l'affectation des ressources, l'usage des concepts parétiens et des théories de L. Walras suffisait alors à l'économie orthodoxe dominante en lui permettant d'élaborer des propositions théoriquement indépendantes du champ général des sciences sociales, et de ce qui pouvait relever notamment du savoir du sociologue. L'optimum parétien, se construisant indépendamment des structures de répartition des revenus puisque'il existe techniquement autant d'optima parétiens qu'il existe de répartition des revenus possibles, on pouvait, toute chose égale par ailleurs, préconiser certaines solutions d'affectations des ressources sans notamment chercher à en savoir de trop sur les règles et conventions qui les déterminaient. On désignait alors souvent celles-ci comme relevant de « problématique morale » situées hors du champ scientifique. Dans le même temps, une sorte de déontologie mécaniste de l'économiste professionnel s'est dégagée pouvant s'exprimer comme suit. Puisqu'il existe techniquement autant d'optima parétiens qu'il existe de répartition des revenus possibles, le rôle de l'économiste peut se réduire à celui d'un technicien seulement chargé à la limite de proposer des solutions aux politiques qui a en charge de les sélectionner. Les sciences économiques modernes ont naturellement évolué, les débats se sont déplacés... Pour autant, on peut toujours faire de l'économie en faisant semblant de croire que, les structures de l'économie n'étant pas encadrées dans les institutions et les conventions d'un pays, il serait possible de raisonner sur les choix et les décisions d'affectation de ressources, et plus largement sur les mécanismes et structures de production, de consommation et répartition du produit social du travail et de la croissance d'une société, en faisant semblant de croire qu'elles ne sont pas fortement dépendantes des structures sociales, institutionnelles, culturelles d'une société dans une acception large, et plus particulièrement des structures sociopolitiques et notamment politiques concentrant des pouvoirs asymétriques de décision.

Alors pour répondre à une des questions du congrès, qui est de savoir si l'économiste peut et doit se déplacer sur le territoire du politique, la réponse est clairement oui. À la fois dans un objectif de connaissance pure. Mais aussi car il est précisément impossible, en ne considérant pas la discipline économique comme un segment des sciences sociales, et donc en faisant semblant de croire que les équilibres économiques peuvent être désencastrés des équilibres sociaux, d'avancer des propositions sérieuses susceptibles de servir au fonctionnement pérenne des sociétés. Nous concluons cette communication par quelques remarques allant dans cette direction.

Conclusion

Même si la crise économique a assurément débuté avant, même si d'autres facteurs sont en cause, les crises économiques et politico institutionnelles de ces dernières années qui se développent sur le territoire de l'UE sont directement en rapport avec la rigidité des normes du traité de Maastricht. De nombreux économistes hétérodoxes s'accordent sur l'idée selon laquelle la poursuite du programme européen, en l'état, contient des risques importants de déstructuration de tout projet européen ambitieux au sein de structures économiques et sociales nationales considérablement fragilisées. L'UE intégrée par la MU maastrichtienne contient des menaces de crises à répétition de types à la fois économiques, ayant notamment pour catalyseurs des dérèglements financiers au sein d'un régime économique qui repousse les perspectives postkeynésiennes même coordonnées des politiques de demande, mais également socio institutionnelles et politiques (« ...aucune solution durable pour résoudre la crise de la zone euro ne peut émerger du présent statu quo... », Boyer, 2014, p. 58). Des forces centripètes vont autrement dit continuer à agir dans l'UE dans le sens de davantage de convergence, mais des forces de plus en plus centrifuges vont également y être de plus en plus à l'œuvre en contredisant les premières. Toutes les propositions en la matière, depuis l'idée de mettre en place une monnaie commune et non plus unique, aujourd'hui explorée par nombre d'économistes, jusqu'à des formes de désobéissance des États eu égard aux normes de Maastricht, en passant par l'idée d'envoyer des députés nationaux au Parlement européen..., doivent en ce sens tenir compte de l'interpénétration des champs économiques, sociaux, politiques... Y compris en considérant que, au vu des récessions et des rythmes d'augmentation des inégalités et d'aggravation de la pauvreté dans certaines zones de l'UE, il y a urgence. Le fait même que l'architecture du traité de Maastricht contienne le risque des déficits démocratiques et de leurs conséquences est en soi un élément capital dans la réflexion sur lesdites propositions (« Ce déséquilibre institutionnel est intenable à terme, car l'Union

n'est pas véritablement dotée des attributs démocratiques nécessaires pour qu'on la reconnaisse souveraine... », Plihon, 2013, p. 118).

R. Boyer (2014) propose en particulier les sept scénarios suivants, qui constituent un résumé des principales hypothèses envisageables en la matière. Mais dont il précise naturellement qu'elles ne ferment pas l'espace des possibles sachant que des forces systémiques nombreuses et complexes, dont certaines sont difficiles voire impossibles à prévoir, sont susceptibles de se croiser et de se combiner à l'avenir pour déterminer l'évolution globale du système européen. Le concept même de forme institutionnelle, contenant l'idée selon laquelle les mécanismes économiques sont encastrés dans des formes codifiées de rapports sociaux est assurément une clef fondamentale d'interprétation de ces scénarios :

Tentative d'évaluation des sept scénarios

SCÉNARIOS	FORCES	FAIBLESSES	VIABILITÉ POLITIQUE
« Fédéralisme par rationalité technocratique »	Recherche de cohérence et resynchronisation des institutions européennes	Nouvelle perte de souveraineté nationale	Faible, a moins d'une impulsion politique forte guidée par un leader charismatique
« <i>Ordoliberalismus für Alle</i> » : une Europe allemande	Intégration sans fédéralisme fiscal ni solidarité	Ne permet pas de surmonter les déséquilibres Nord/Sud	Approfondissement des principes du traité de Maastricht ; or, ce sont ceux-là mêmes qui ont échoué
« Clivage Nord/ Sud » : taux de change flottant entre deux monnaies européennes	Permet de surmonter les principaux déséquilibres actuels par un retour de la croissance en Europe du Sud	Décomposition de fait de l'union économique et monétaire	Récupération partielle d'autonomie nationale, mais coûts politiques importants pour les fédéralistes
« Chacun pour soi » : vague de nationalisme et de protectionnisme	Reconquête des souverainetés nationales	Coûts économiques potentiellement élevés	Réponse à la fois aux exigences de l'extrême gauche et de l'extrême droite
« Une Europe britannique et apolitique » : zone de libre-échange et partenariats ponctuels	Permet de faire concorder des intérêts nationaux divers	Fin du fédéralisme politique en Europe	Troisième voie entre un effondrement complet et une Europe fédéraliste
« Plus de démocratie » : condition nécessaire pour l'avènement d'une Europe fédérale	Réponse au manque de légitimité de l'Union européenne	Suppose que l'existence d'une citoyenneté européenne puisse être la clé de voûte d'une nouvelle Union européenne	Discutable dans un contexte de marasme économique

« Riposte de la finance Internationale » : la tempête succède au calme	Fait pression sur une configuration européenne non viable	Menace les fondements mêmes du projet européen	La vraie puissance économique mondiale : mobilité totale d'énormes montants de capitaux
------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

Boyer R. (2014), p. 59.

Lorsque l'on réfléchit à l'avenir du système de l'euro, une question fondamentale qui se pose est celle en quelque sorte de l'emplacement, de la structure, de la vitesse, de l'ampleur et des conditions de dépassement..., de ce que l'on pourrait appeler des seuils de tolérance économique et sociale au statu quo. Tout ce qui précède montre en effet que la machine de l'UE, structurée par une MU selon les règles du traité de Maastricht, continue en quelque sorte aujourd'hui à avancer de plus en plus vite en aspirant, sans véritables contrôles, davantage de pouvoirs et de pans de souverainetés à la périphérie des États membres. Parallèlement, il est très probable que l'on continuera à observer un lien fort entre l'approfondissement de la crise politique de confiance, dans différents États membres et notamment en France, et la tendance à l'autonomisation croissante de la gouvernance européenne par les règles. L'évolution pourrait être la suivante. Plus les abstentions aux élections nationales et européennes se révéleront importantes, en fonction d'une offre politique figée (Cf. Supra), et moins des informations claires sur les préférences citoyennes remonteront vers les centres décisionnels des États et de la gouvernance européenne. Moins ces préférences remonteront, et plus les intérêts, d'un côté des classes politiques dominantes européennes à une sorte de statu quo cohérent avec le caractère figé de cette offre, de l'autre de l'administration européenne à assumer sa mission de développer la stricte application des règles du traité de Maastricht, seront déterminants dans les choix globaux des politiques économiques et sociales publiques européennes. Plus les crises économiques et politico institutionnelles européennes se développeront alors en creusant d'abord une fracture entre des Europe à plusieurs vitesses. Les résultats des élections législatives européennes de mai 2014 témoignent peut être pour partie d'un certain pallier de développement des forces européennes centrifuges qui, allant de pair avec le risque de certaines radicalisations, indiqueraient le franchissement de certains seuils de tolérance économique et sociale.

En mai 2014, les abstentions continuent en effet d'être importantes avec un taux de 57,57% qui n'est pas très éloigné de celui de 2009 (59,4%). Plusieurs groupes de Français « hors » et « dans » le jeu politique (Cf. Supra) ont continué à manifester de façon ambiguë des attitudes de distanciation et de rejet à l'égard des politiques économiques menées par les centres

décisionnels européens. En référence à nos analyses, s'appuyant sur les travaux de P. Rosanvallon (2011), un certain nombre d'électeurs ont aussi manifesté des rationalités ambivalentes les menant à se prononcer à la fois pour et contre l'UE structurée par la MU. Mais si le grand mythe européen contenant des promesses de croissance pour demain, de sortie de crise, de prospérité, de consommation, de différenciation sociale..., continue d'exercer une certaine attraction conventionnelle (Cf. Supra), il est manifeste que son pouvoir de fascination s'écorne progressivement de plus en plus. Si cette évolution se poursuit, et pour reprendre une expression de J. Habermas (1978), les rouages du système, et en l'occurrence pour notre propos du compromis institutionnel de l'euro et de ses effets, vont être mis à nu. L'observation et la conscience des excès manifestes de la construction maastrichtienne, qui du chômage à l'augmentation de la pression de l'économie et de la globalisation financières tendaient peu ou prou à être symboliquement déconnectée des responsabilités politiques, marchandes et technocratiques, mais aussi sociales et conventionnelles, entreront alors de plus en plus en contradiction avec les forces européennes centripètes. Un des effets des nombreux paradoxes du système européen actuel est toutefois aussi, compte tenu de la posture privilégiant le statu quo des grands partis européens de droite et de gauche et la fermeture de l'offre politique sur elle-même, que ces derniers connaissent des débordements. Certains sont peut-être à l'œuvre puisqu'en termes de pourcentages de voix permettant d'envoyer des députés au Parlement européen, on observe en particulier en France que le FN est en tête avec 24,85% des voix l'UMP (20,80%), le PS (13,98%), l'UDI-Modem (9,92 %), Europe Ecologie-Les Verts (8,95 %), et le Front de gauche (6,33 %).

Bibliographie

- Amable B. (2010), « Les crises de la société française : quelques éléments d'économie politique », in Askenazy P. & Cohen D. (direction), *16 nouvelles questions d'économie contemporaine*, Paris : Albin Michel, pp. 367-380.
- Amin S. (2010), « L'impossible gestion de l'Euro », Pambazuka News Numéro [149](http://pambazuka.org/fr/category/features/65054), <http://pambazuka.org/fr/category/features/65054>, 06-07.
- Angeli V. & alii (2014), *Que faire de l'Europe ? Désobéir pour reconstruire*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Askenazy P. & alii (2010), *Manifeste d'économistes atterrés*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Attali J. & Guillaume M. (1974), *L'antiéconomique*, Paris, PUF.
- Barthes R. (1957), *Mythologies*. Paris, Seuil.
- Batifoulier P. & alii (2001), *Théorie des conventions*, Paris, Economica.
- Bénassy-Quéré A. (2007), « Euro », in Dictionnaire d'économie, J. Couppey-Soubeyran & alii., Paris, Encyclopaedia Universalis, Albin-Michel, pp. 526-534.
- Billaudot B. (1996), *L'ordre économique de la société moderne*, Paris, L'Harmattan.

- Boyer R. (2002), « Postface à l'édition de 2002 : la théorie de la régulation à l'épreuve des années quatre-vingt-dix », in Boyer R. & Saillard Y. (2002), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 531-557.
- Boyer R. (2004), *Théorie de la régulation. Les fondamentaux*, Paris, La Découverte.
- Boyer R. (2014), « Sept scénarios pour l'avenir de l'Union européenne », in *Maîtriser la dette publique : les leçons de l'histoire*, L'économie politique, n°61, pp. 54-67.
- Boyer R. & Saillard Y. (2002), *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Boyer R. et M. Dehove M. (2001), Du « gouvernement économique » au gouvernement tout court. *Critique internationale*, N°2, pp. 179-195.
- Caillé A. & alii (2007), *Un quasi manifeste institutionnaliste. Vers une économie politique institutionnaliste ?*, in *Vers une autre science économique*, Revue du Mauss, n°30.
- Cecchini P. (1988), *Research on the Cost of non-Europe*, Commission des C.E., Bruxelles : Série Documents CE.
- Cevipof (2011), « le Baromètre de la confiance politique », vague 2, Paris, Presses de Science Po.
- Cevipof (2014), « Le baromètre de la confiance politique », vague 5, Janvier.
- Chavance B. (2012), *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte.
- Coriat B. & alii (2011), *Changer d'économie !*, Paris, ed. Les Liens qui libèrent.
- Coriat B. & alii (2012), *L'Europe mal-traitée*, Paris, ed. Les Liens qui libèrent.
- Costa O. & Brack N. (2003), *Le fonctionnement de l'Union européenne*. Bruxelles, édition de l'université de Bruxelles.
- Crespy A., Petithomme M. & alii (2009), *L'Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan.
- Crozier M. (1971), *Le phénomène bureaucratique*, Paris, ed. Seuil.
- Crozier M. & Friedberg E. (1981), *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- CSA (2012), "Les Français et le traité budgétaire européen", <http://www.csa.eu/multimedia/data/sondages/data2012/opi20120920-les-francais-et-le-traite-budgetaire-europeen.pdf>
- Dostaler G. & Maris B. (2009), *Capitalisme et pulsion de mort*, Albin-Michel, Paris.
- Duval G. (2013), « Les promesses déçues de l'Europe-marché », *L'Europe a-t-elle un avenir ?*, Alternatives Economiques Hors-Série, n°095, janvier, pp. 12-15.
- Favereau O. (1989), « Marchés externes, marchés internes », *Revue économique*, Vol. 40, n°2, Mars.
- Fitoussi J. P. (2002), *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris, Seuil.
- Girard R. (1972), *La violence et le sacré*, Paris, Grasset. Lordon F. (2014), *La malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique*, Paris, Les liens qui libèrent.
- Goux D. & Maurin E. (2005), *1992-2005: la décomposition du oui*, Paris, Cepremap, N° 0507.
- Granovetter M. (1985), « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *American Journal of sociology*, n°91, november, pp. 481-510.
- Habermas J. (1978), *Raison et légitimité. Problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, ed. Payot.
- Harris interactive (2012), « Les Français et la MU », Février
- Hassenteufel P. & Pernot J. M. (2009), *Les syndicats à l'épreuve de l'Europe*, Paris, L'Harmattan.
- Huault I. & alii (2002), *La construction sociale de l'entreprise : autour des travaux de Mark Granovetter*, Paris, Management et société.
- IFOP – Assemblée nationale (2011), Les Français et l'Europe, octobre, http://www.ifop.com/media/poll/1655-1-study_file.pdf

- IFOP – Atlantico (2012), « Le regret du Franc », Juin.
- IFOP – Fiducial – Journal du Dimanche (2010), « regards européens sur la crise de la zone euro », Juin,
- IFOP (2012), « Les Français et l'Europe 20 ans après Maastricht », Septembre, http://www.ifop.com/media/poll/1978-1-study_file.pdf
- IFOP (2014), « Regards sur l'Europe », mars.
- Italianer A. (1990), « 1992 : mythe ou réalité ? », Revue Française d'Économie, vol. 5, n°5-4, pp. 209-248.
- Joly M. (2007), *Le mythe Jean Monnet: contribution à une sociologie historique de la construction européenne*, Paris, ed. CNRS.
- Jonung L. & Eeoin D. (2009), *The euro: It can't happen, It's a bad idea, It won't last. US economists on the EMU, 1989 – 2002*, Directorate General for Economic and Financial Affairs, Belgique, European Commission.
- Krugman P. (2012), *Sortez-nous de cette crise... maintenant !*, Paris, ed. Flammarion.
- Latouche S. (1972), *Épistémologie et économie, essai sur une anthropologie sociale freudo-marxiste*, Anthropos, Paris.
- Lavoie M. (2004), *L'économie post-keynésienne*, Paris, La Découverte.
- Le Monde (1997), « Appel pour la monnaie unique », Octobre.
- Lefeuve E. (2011), *Sortir de l'Euro ? : Une idée dangereuse*, Paris, Editions d'Organisation.
- Lesourne J. & alii (2002), *Leçons de microéconomie évolutionniste*, Paris, O. Jacob.
- Lewis D. (1969), *Convention. A philosophical study*, Cambridge, Harvard University Press.
- Livian Y. F. (2010), *Introduction à l'analyse des organisations*, La Découverte, Paris.
- Lordon F. (1996), *Les quadratures de la politique économique*. <http://www.albin-michel.fr/>.
- Lyotard J. F. (1979), *La condition postmoderne*, Paris, ed. De Minuit.
- Martinot B. (2003), *L'euro, une monnaie sans politique ?*, Paris, L'Harmattan.
- Mazier J. (2013), « Le futur de l'euro », in Coriat et alii, *Changer l'Europe*, Paris, Les liens qui libèrent, pp. 311-337.
- Meny Y. (1993). « Modes de régulation politiques des sociétés démocratiques », in De Monnet J. (1955), *Les États-Unis d'Europe ont commencé*, Paris, Laffont.
- Moreau Defarges P. (1993), « La crise du politique et la tourmente de Maastricht », Politique étrangère, n°1, pp. 93-104.
- Morin M. (2012), « Le programme de l'économie politique institutionnelle et la répétition des crises spéculatives », *Entreprise et finance, Économies et Sociétés*, septembre.
- Morin M. (2013), « Une lecture postkeynésienne et conventionnaliste de la dérégulation de l'économie de grandeur marchande financière », *Entreprise et finance, Économies et Sociétés*, Août.
- North D. (2005), *Le processus du développement économique*, Paris, ed. d'Organisation.
- Ohana S. (2014), *Désobéir pour sauver l'Europe*, Paris, ed. Max Milo.
- Opinion way (2014), « Les Français et l'Union européenne », Mai.
- Orléan A. (2011), *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Paris, Seuil.
- Orléan A. & alii (2004), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF.
- Percheron A. (1991), « Les Français et l'Europe: acquiescement de façade ou adhésion véritable ? », *Revue française de science politique, Vol. 41, n°3*, pp. 382-406.
- Petithomme M. (2009), « L'appropriation imparfaite de l'enjeu européen au sein des sphères publiques nationales », in Crespy A. & alii (2009), *L'Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan, pp. 61-86.
- Petithomme M. (2009), « La politisation épisodique de l'Europe et les dilemmes de la contestation populaire », in Crespy A. & alii (2009), *L'Europe sous tensions. Appropriation et contestation de l'intégration européenne*, Paris, L'Harmattan, pp. 215-237.
- Plihon D. (2013), *La monnaie et ses mécanismes*, Paris, La Découverte.

- Polanyi K. (1983), *La grande transformation: aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Quermonne J. L. (1992), « Trois lectures du Traité de Maastricht. Essai d'analyse comparative », *Revue française de science politique*, Vol. 42, n°5, pp.802-818.
- Quermonne J. L. (1994), « Le spectre de la technocratie et le retour du politique », *Pouvoirs, Europe, de la Communauté à l'Union*, n°69, pp. 7-21.
- Renaut-Couteau A. (2013), *L'essentiel de la gouvernance économique et monétaire de la zone euro*, Paris, Gualino.
- Rosanvallon P. (2006), *La Contre-Démocratie : la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil.
- Rosanvallon P. (2011), *La société des égaux*, Paris, Seuil.
- Salais R. (2014), « Il manque à l'Europe un édifice réellement fédéral et démocratique », in *Maîtriser la dette publique : les leçons de l'histoire*, L'économie politique, n°61, pp. 68-79.
- Sapir J. (2012), *Faut-il sortir de l'Euro ?*, Paris, Seuil.
- Schor A. D. (1999), *La monnaie unique*, Paris, PUF.
- Sfez L. (1992), *Critique de la décision*, Paris, Presses de la Fondations Nationale des Sciences Politiques.
- Sfez L. (2004), *La décision*, Paris, PUF.
- Sterdyniak H. (2011), « Quelle politique économique ? Morts et renaissances du keynésianisme », in Coriat B. et alii, *Changer d'économie*, Paris, Les liens qui libèrent, pp. 21-42.
- Subileau F. (1996), « Le vote des Français à Maastricht: le référendum comme procédure et l'Europe comme enjeu », *Modern & Contemporary France*, 4(2), 145-160.
- Taugourdeau E. & Vincensini C. (2009), « *La justification économique de l'Union économique et monétaire : ex ante, ex post ou inexistante ?* ». *Revue Française d'Économie*, Vol. 24, n° 2, pp. 57-83.
- TNS opinion (2009), 6 juillet
- Viavoice (2009), « Les européens et l'avenir de l'Europe », <http://www.tnova.fr/images/stories/publications/communiqu/sondage-europe.pdf> Juin.
- Viavoice (2010), *Des rationalités cognitives limitées sont en second lieu observables chez les répondants qui sont en 2013 33% (IFOP, Octobre)*
- Weinstein O. (2010), *Pouvoir, Finance et Connaissance. Les transformations de l'entreprise capitaliste entre XXe et XXIe siècles*, La Découverte.